

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

6 AVRIL 2024



Sommaire :

- *Edito du Président*
- *Comptes financiers de la Fédération*
- *Bilan exercice 2023 et budget prévisionnel 2024 et ses annexes*
- *Compte rendu de la commission des finances du 7 mars 2024.*
- *Synthèse de l'exercice 2023 par le cabinet comptable SARDA.*
- *Rapport des vérificateurs aux comptes.*
- *Résolutions financières*
- *Rapport d'activité de l'année 2023*
- *Orientations fédérales 2024*

RAPPORT D ACTIVITÉS

Edito du Président :

Monsieur le représentant du Préfet,
Monsieur le Député,
Madame la Conseillère Départementale,
Monsieur le Chef départemental des territoires,
Monsieur le représentant de la Fédération de chasse,
Monsieur le président de la fédération de pêche de la Loire,
Messieurs les présidents des AAPPMA,
Chers amis pêcheurs,

Vous allez assister à notre assemblée générale annuelle qui je l'espère vous intéressera. Nous tentons de donner à ce type d'événement un aspect dynamique. Nous espérons réussir.

Je vais débiter cette assemblée générale en vous livrant quelques réflexions. J'espère n'être pas trop long mais vous commencez à me connaître.

Les sujets d'actualité sont nombreux et revêtent pour la plupart une grande importance, en tout cas à mes yeux et, je n'en doute pas, aux vôtres.

Vous aurez connaissance de données et de chiffres illustrant nos actions dans nos principales missions. Vous noterez au passage la multiplicité des partenaires avec lesquels nous travaillons au quotidien, depuis les institutions de l'Etat et du plus haut des structures associatives de la pêche de loisir jusqu'aux associations que vous représentez ce jour. Je ne vais pas tous les citer. Tout le monde ou presque est aujourd'hui représenté et je vous en remercie.

Qui sommes-nous ? Une grosse machine avec ses élus bénévoles et ses acteurs professionnels. Nous disposons, vous disposez, d'un agrément au titre de la protection de l'environnement qui nous confère des prérogatives légales et réglementaires trop souvent encore ignorées. Chacun sait l'importance du milieu associatif en France. Il réunit environ 20 millions de personnes dont 1 million 500 milles avec une canne à pêche ! Plus de 14 000 en Haute Loire sans en plus vraiment compter les nombreux touristes ! Le panel des domaines d'actions du monde associatif est immense ! Depuis le tricotin ou la numismatique jusqu'à l'humanitaire confronté aux pires atrocités, en passant par le théâtre, le soutien scolaire, l'insertion sociale et les problématiques environnementales, s'associer fait partie de notre vie. Il me semble donc opportun, dans un contexte social dégradé et une atmosphère politique compliquée parfois, de rappeler, de vous rappeler, que nous sommes associés évidemment pour défendre une cause et une passion, en se transformant pleinement en acteurs sociaux, économiques et respectueux de la démocratie. En somme, des amoureux de l'intérêt général !

En ce qui nous concerne, nous œuvrons pour la protection des milieux aquatiques. Ce renforcement législatif de nos missions datant de 1992 constitue une reconnaissance forte de notre pertinence et de nos compétences en la matière. Il ne concerne pas uniquement la pêche à la ligne qui pour le profane constitue notre unique but. Certes, la pêche, tout comme la chasse sont inscrites dans nos gènes depuis des temps immémoriaux. Ce ne sont pas quelques farfelus désœuvrés, mais parfois hélas subventionnés, qui me feront affirmer le contraire. Au fil du temps, le verbe pêcher s'est quelque peu transformé pour signifier autre chose. Il recouvre et embrasse d'autres notions : celle du plaisir de s'évader ou de se retrouver au bord d'un ruisseau, d'une rivière ou d'un lac, de profiter de l'air pur et des oiseaux gazouillant ou planant au ras de la surface de l'eau pour venir se délecter des insectes qui en émergent, celle de manger un poisson de temps en temps et celle de transmettre in situ à ses enfants la connaissance du milieu aquatique à travers une activité parfois décriée. La connaissance du milieu aquatique, grâce à notre professionnalisation et notre expérience, nous la détenons. Dans un contexte de changements climatiques que certains contestent encore, notre voix est importante.

L'Etat entame enfin un début de sensibilisation de la population à la problématique de l'eau. Nous avons souvent l'habitude d'affirmer que tant que nous aurons de l'eau au robinet de la cuisine, la conscience collective ne sera pas réceptive. 2022, 2023 ne sont pas loin. 2024 se présente bien mais ne doit pas faire oublier le passé pas si lointain. Dans notre mode de fonctionnement, l'eau va manquer ! Mais comme je ne suis pas un pessimiste exclusif, je préfère dire qu'elle pourrait manquer. Ce qui signifie que nous devons travailler pour qu'elle ne manque pas. C'est la belle idée maîtresse de la circulaire gouvernementale de 2019 instaurant les PTGE (programme de territoire de gestion de l'eau).

Chez nous, ces travaux avancent. Les réunions et les auditions se succèdent et devraient permettre, nous l'espérons, de trouver des solutions.

Je parle beaucoup de l'eau.... C'est vrai ! C'est légitime non ? Et je vais continuer un peu. Le contexte énergétique est très compliqué. Que voit-on ? L'eau pardi ! Et voilà, qu'à grand coups de lobbying bien ciblés on veut faire croire que

réinstaller des turbines sur tout le réseau hydrographique national va résoudre le problème. Même si tout le réseau hydrographique était équipé, au mieux il produirait environ 2% des besoins électriques nationaux. Le jeu en vaut-il la chandelle ? Détruire, car c'est de cela dont il s'agit, toute une biodiversité aquatique en interrompant la continuité des cours d'eau garante de leur bonne santé est-il acceptable pour satisfaire in fine une poignée de personnes. Je pose la question. Je profite de ce point pour rappeler à tout le monde que l'eau, notre eau est un bien commun à tous.

Nous arrivons aux poissons ! Je vais évoquer les poissons migrateurs. La situation est grave en particulier pour le saumon, les 20 dernières années ont été catastrophiques. Des millions d'euros sont légitimement injectés dans la machine, mais les résultats sont inquiétants, vous avez vu les chiffres de 2023 et ceux actuels de 2024 ne sont guère meilleurs. Il ne faut pas baisser les bras car aucune espèce n'a pour l'heure disparu. Il s'agit de s'attaquer rapidement à toutes les causes identifiées ou restant à identifier. Il faut également reprendre le processus du repeuplement en changeant la façon de faire. Je rappelle d'ailleurs à ce sujet nos assises de mai 2023 où nous avons rappelé des objectifs clairs de 800 et 1500 saumons de retour. Nous avons aussi demandé une vraie politique concernant tous les prédateurs de ces migrateurs. Je vous rappelle au passage que tout ce qui est mis en œuvre pour sauver les poissons migrateurs est bénéfique à toutes les autres espèces et d'une manière générale à la rivière considérée dans son ensemble.

A propos de travaux, de restaurations de rivières et d'aménagements halieutiques, comment ne pas parler de tout ce qui se fait sur nos cours d'eau. Je pars des opérations modestes ou plus importantes mais efficaces que vous, AAPPMA, réussissez à mettre en place avec la bienveillance et les conseils des techniciens de votre fédération. Ils constituent toutefois un investissement sur le long terme souvent sous le couvert de l'intérêt général. C'est pour cela que tout le monde met la main à la poche : la région, le département, les COMCOM, les communes, les syndicats de rivière et les pêcheurs (Fédération départementale et nationale). Je rappelle néanmoins que souvent ces travaux reposent sur les associations elles-mêmes gérées par des bénévoles qui donnent de leurs temps pour l'intérêt général.

Notre engagement reste total car les enjeux sont importants. Notre politique générale de communication et d'éducation à l'environnement prend de l'ampleur, grâce à nos animateurs, grâce à vous AAPPMA, avec un soutien précieux de la région et du département qui nous accompagnent significativement. Nous nous adressons à tous les publics et à tous les pêcheurs locaux et touristes. Nos actions sur le terrain visent à améliorer les offres en nous adaptant aux changements de pratiques halieutiques.

Nous ne remercierons jamais assez tous ceux qui, convaincus du bien-fondé de nos actions, nous soutiennent financièrement et techniquement. Je les ai déjà en partie cités mais la liste exhaustive se trouve dans le rapport papier qui vous a été distribué.

Nous devons poursuivre nos actions. Malgré tout ce que j'ai pu déclarer précédemment, nous sentons émerger enfin une prise de conscience collective et politique à propos des efforts immenses qui vont devoir être réalisés. Les combats à mener sont nombreux et complexes. L'Etat doit évidemment être le super catalyseur en prenant des vraies décisions, fermes. A ce sujet, j'évoquerai comme tous les ans la problématique liée à la quasi absence de la police de la pêche pour des raisons évidentes : le manque de moyens donnés par l'Etat à ses agents pour assurer leurs missions régaliennes touche beaucoup de domaines et pas des moindres. La police de l'eau et de la pêche ne doit pas être abandonnée.

Alors, nos actions nous allons les poursuivre ! Tous ensemble et avec l'aide des services de l'Etat et de ceux qui ont bien saisi l'importance de notre réseau, sa réelle implication dans la protection de l'environnement, sa dynamisation des territoires et ses valeurs sociales. Car nous ne sommes pas des « anti tout » : nous voulons servir l'intérêt général, construire avec tout le monde et pour tout le monde !

Ce réseau, il faut le faire vivre. Du plus haut sommet de nos instances jusqu'aux plus petites associations, la foi est présente. Soyons à la hauteur, faisons tout pour l'être. Votre fédération est dynamique et l'engagement de ses salariés et de ses élus est total. Il en est de même pour vous, je le sais.

Nous sommes courageux et vous êtes courageux. « Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire. » J.Jaurès

Bonne assemblée Générale à tous.

Le Président
Lionel MARTIN

Assemblée Générale de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire

au Puy en Velay le 6 avril 2024

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture des travaux (Appel des A.A.P.M.A. et constitution du Bureau).
- 2 - Accueil des participants.
- 3 - Remerciements aux personnalités.
- 4 - Comptes financiers de la Fédération :
 - Bilan exercice 2023 et budget prévisionnel 2024 et annexes
 - Compte rendu de la commission des finances du 7 mars 2024
 - Synthèse de l'exercice 2023 par le cabinet comptable SARDA
 - Rapport des vérificateurs aux comptes
 - Résolutions financières
- 5 - Rapport d'activité du Conseil d'administration pour l'année 2023
- 6 – Actualités et orientations .
- 7 - Approbation des nouveaux statuts de la Fédération
- 8 - Exposés des personnalités.

Comptes financiers de la Fédération 2023 :

1 - BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

A C T I F				
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES		Montant 2023	Montant 2022
	ACTIF IMMOBILISE		344 422,98 €	382 715,65 €
211	Terrains, étangs, barrages		26 942,15 €	25 917,33 €
212	Agencements, aménagements, terrains, étangs, barrages		65 071,00 €	
2812	Amortissement agencements, terrains, étangs, barrages		-65 071,00 €	0,00 €
21311	Bâtiments : Maison de la Pêche		109 246,34 €	
281311	Amortissement bâtiments : Maison de la Pêche		-109 246,34 €	0,00 €
21312	Bâtiments : Annexe Maison de la Pêche		65 359,73 €	
281312	Amortissement bâtiments : Annexe Maison Pêche		-65 359,73 €	0,00 €
21313	Bâtiments : Garage		15 300,00 €	
281313	Amortissement bâtiments : Garage		-3 251,25 €	12 048,75 €
2135	Installation, agencement, aménagement des constructions		307 041,52 €	
28135	Amortissement instal., agenc., aménag. des constructions		-167 360,31 €	139 681,21 €
2151	Matériel technique		120 424,72 €	
28155	Amortissement matériel technique		-80 243,97 €	40 180,75 €
2182	Matériel transport		120 486,69 €	
28182	Amortissement matériel transport		-82 105,71 €	38 380,98 €
2183	Matériel bureau et informatique		29 771,86 €	55 567,04 €
28183	Amortissement matériel bureau et informatique		-27 144,16 €	2 627,70 €
2184	Mobilier		38 277,21 €	4 686,90 €
28184	Amortissement mobilier		-31 401,44 €	9 303,03 €
231	Immobilisations corporelles en cours (trav. Lavalette)		2 938,51 €	2 938,51 €
261	Titres participation Crédit Mutuel		53 507,00 €	52 463,00 €
2611	Titres participation Crédit Agricole		13 240,16 €	12 942,56 €
271	Titres immobilisés (parts Conservatoire National Saumon)		8 000,00 €	8 000,00 €
	ACTIF CIRCULANT		441 427,25 €	471 622,19 €
4011	La Poste : timbres siège social		592,62 €	592,62 €
43740001	Cotisations Harmonie Mutuelle		0,00 €	0,84 €
4671	Autres débiteurs divers : Tribunal Judiciaire		9 602,32 €	2 000,00 €
4686	Produits à recevoir		77 835,47 €	78 388,85 €
4712	Assises saumons		10 811,36 €	0,00 €
47381	Produits divers à virer aux AAPPMA		0,30 €	0,00 €
4739	Produits à reverser à la Fédération Nationale		0,00 €	0,00 €
4784	Compte transitoire : plan saumons		9 671,16 €	1 188,00 €
4785	Compte transitoire : étude cormorans		3 054,00 €	0,00 €
486	Charges constatées d'avance		279,10 €	279,10 €
4864	Charges constatées d'avance : plan saumons		30,96 €	0,00 €
5081	Crédit Agricole : compte titres		91 297,50 €	91 297,50 €
5121	Crédit Agricole : compte courant		11 906,28 €	20 722,40 €
51211	Crédit Agricole : compte courant plan saumon		100,00 €	2 500,00 €
51212	Crédit Agricole : compte sur livret RMA		59 171,39 €	64 174,13 €
51213	Crédit Agricole : compte sur livret Fédération		31 225,53 €	70 334,01 €
51215	Crédit Agricole : Livret sociétaire		15 912,51 €	15 703,15 €
51216	Crédit Agricole : Livret ZRR		34 017,68 €	42 228,63 €
51217	Crédit Agricole : DAV Dédié Nanti		1 363,50 €	0,00 €
51221	Crédit Mutuel : compte courant		1 574,33 €	1 553,78 €
51222	Crédit Mutuel : Livret Bleu Association		81 992,93 €	79 719,19 €
531	Caisse		988,31 €	939,99 €
	T O T A L		785 850,23 €	854 337,84 €

P A S S I F			
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant 2023	Rappel 2022
	CAPITAUX PROPRES	637 007,31 €	687 771,21 €
110	Report à nouveau	352 628,09 €	380 321,64 €
102	Fonds associatifs sans droit de reprise	300 000,00 €	300 000,00 €
129	Résultats de l'exercice (déficit)	-58 995,84 €	-27 693,55 €
1312	Subventions d'équipement reçues de la F.N.P.F.	112 263,78 €	97 032,86 €
13121	Subventions d'équipement reçues du Conseil Régional	2 041,40 €	2 644,40 €
1392	Subventions d'équipement de la F.N.P.F. inscrites au compte de résultat	-85 192,14 €	-77 846,16 €
1393	Subventions d'équipement du Conseil Régional inscrites au compte de résultat	-1 318,98 €	-1 318,98 €
153	Provisions pour pensions et obligations similaires	15 581,00 €	14 631,00 €
	DETTES	148 842,92 €	166 566,63 €
43100001	Cotisations C.M.S.A.	28 247,74 €	24 681,87 €
43720001	Cotisations AGRICA (retraite)	0,00 €	2 988,00 €
43730001	Cotisations Chorum (prévoyance de base)	1 996,27 €	1 900,52 €
43740001	Cotisations Harmonie Mutuelle	681,80 €	0,00 €
4386	Organismes sociaux : charges à payer	0,00 €	638,33 €
44410001	Autres organismes sociaux : impôts à la source	862,27 €	808,40 €
4681	Charges à payer de gestion	16 815,08 €	15 831,43 €
4682	Charges constatées d'avance : travaux	6 491,40 €	13 543,10 €
4732	Club Halieutique Interdépartemental	1 830,00 €	2 809,00 €
4733	Redevance Agence de l'Eau	61 559,20 €	64 679,00 €
4738	Produits divers à reverser aux AAPPMA (cartes de pêche)	687,50 €	1 015,00 €
4739	Produits à reverser à la Fédération Nationale	29,40 €	0,00 €
4784	Compte transitoire : plan saumon	0,00 €	2 500,00 €
4871	Produits constatés d'avance : indemnités microcentrales	12 112,26 €	17 641,98 €
4872	Produits constatés d'avance : continuité écologique	8 030,00 €	8 030,00 €
4873	Produits constatés d'avance : diverses subventions	9 500,00 €	9 500,00 €
	T O T A L	785 850,23 €	854 337,84 €

2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2023

N° Cptes	D E P E N S E S INITITULE DES COMPTES	PREVISIONNEL 2023	REALISE 2023	PREVISIONNEL 2024
		Montant	Montant	Montant
60	ACHATS	61 200,00	66 771,49	60 450,00
60210001	Achats truites arc en ciel Lac du Bouchet	18 000,00	18 924,60	16 400,00
60210004	Achats cristivomers Lac du Bouchet	1 100,00	1 000,00	1 100,00
60210006	Achats ombles chevalier Lac du Bouchet	3 050,00	2 928,07	3 000,00
60210008	Achats truites arc en ciel : parcours Trophées Loire (Coubon)	3 600,00	4 246,37	4 200,00
60216001	Achats de produits d'entretien	50,00	0,00	50,00
60611001	Fournitures de gaz	2 200,00	1 601,54	1 800,00
60612001	Fournitures d'électricité	1 300,00	1 242,64	1 400,00
60613001	Fournitures d'eau	200,00	162,50	200,00
60620002	Fournitures de carburants Renault Traffic	1 600,00	1 036,69	1 200,00
60620005	Fournitures de carburants Mitsubishi	1 100,00	945,55	1 000,00
60620008	Fournitures de carburants matériel pêche électrique	100,00	102,47	100,00
60620009	Fournitures de carburants Dacia Duster 3	2 600,00	2 864,14	3 000,00
60620011	Fournitures de carburants Dacia Duster 2	2 200,00	2 238,84	2 400,00
60620012	Fournitures de carburants Citroën Jumpy 2	1 400,00	1 017,20	1 200,00
60620013	Fournitures de carburants Suzuki Vitara 2	1 200,00	1 023,64	1 100,00
60640001	Fournitures de bureau	1 400,00	1 679,13	1 600,00
60640002	Frais impression : permis de pêche et divers	350,00	750,00	450,00
60640003	Frais fabrication panneaux information	3 500,00	4 404,48	4 200,00
60650001	Fournitures d'habillement du personnel	1 050,00	737,79	1 050,00
60650002	Fournitures d'équipements (équipements protection individuels)	1 000,00	1 148,84	1 000,00
60650003	Fournitures d'habillement des gardes pêche particuliers	2 200,00	1 654,78	2 400,00
60650004	Fournitures d'habillement des agents de développement	300,00	0,00	200,00
60650005	Fournitures d'habillement des animateurs			300,00
60680001	Autres fournitures	2 300,00	10 517,81	3 400,00
60680002	Autres fournitures : achat matériels et fournitures animations fédérales	2 000,00	929,68	2 000,00
60680003	Autres fournitures : achat matériels techniques	3 500,00	3 085,19	2 200,00
60680004	Autres fournitures : achat matériels informatique (ordinateurs pour AAPPMA)	2 000,00	1 314,78	2 000,00
60681001	Autres fournitures : achat matériels et fournitures pour APN Gorges de la Loire	500,00	417,81	500,00
60681002	Autres fournitures : achat matériels et fournitures pour APN Brivadois	900,00	495,75	500,00
60681003	Autres fournitures : achat matériels et fournitures pour APN Hte-Vallée de la Loire	500,00	301,20	500,00
61	SERVICES EXTERIEURS	38 650,00	43 769,49	41 650,00
61320001	Frais location garage	950,00	877,56	900,00
61340001	Frais locations de droits de pêche	4 700,00	4 584,05	4 650,00
61350001	Location et maintenance matériel de téléphonie	950,00	936,00	950,00
61360001	Location et maintenance matériel de photocopie	5 350,00	5 735,08	5 800,00
61360002	Location et maintenance défibrillateur	500,00		500,00
61370001	Frais locations diverses	250,00	250,00	250,00
61380001	Frais location et maintenance GED (Gestion électronique des documents)	3 500,00	3 286,00	3 800,00
61390001	Frais de location et maintenance logiciels		1 101,59	850,00
61400001	Charges de copropriété pour garage	150,00	159,85	200,00
61520001	Frais d'entretien et nettoyage du siège social	3 300,00	3 472,90	3 600,00
61520002	Frais de réparation du siège social	700,00	3 329,40	900,00
61550002	Entretien et réparations matériel de transport Renault Traffic	600,00	1 170,66	600,00
61550005	Entretien et réparations matériel de transport Mitsubishi	500,00	355,21	300,00
61550008	Entretien et réparations autres matériels	500,00		400,00
61550009	Entretien et réparations matériel de transport Dacia Duster 2	600,00	912,77	500,00
61550011	Entretien et réparations matériel de transport Dacia Duster 3	600,00	302,69	1 200,00
61550012	Entretien et réparations matériel de transport Citroën Jumpy 2	600,00	2 050,84	500,00
61550013	Entretien et réparations matériel de transport Suzuki Vitara 2	600,00	1 221,68	500,00
61560001	Frais de maintenance	2 650,00	2 495,11	2 400,00
61560002	Frais de maintenance site internet	600,00	600,00	600,00
61570001	Frais entretien et réparation matériel divers	250,00	180,56	200,00
61610001	Primes d'assurances véhicules	4 550,00	3 659,40	4 700,00
61680001	Autres assurances	5 600,00	5 736,54	5 900,00
61740001	Dons, cadeaux		80,00	100,00
61800001	Redevance location barques	550,00	1 241,00	1 250,00
61810001	Documentation générale	100,00	30,60	100,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	75 400,00	71 834,22	79 000,00
62100001	Frais ristournes dépositaires	3 250,00	3 050,67	3 150,00
62200002	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : APN	15 000,00	15 546,00	15 100,00
62200003	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : avocats et huissiers	10 000,00	13 169,57	10 000,00
62200004	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : experts comptable	3 850,00	3 722,40	3 800,00
62200005	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : autres		1 590,00	800,00
62300001	Publicité, information, publications	16 000,00	8 834,84	17 250,00
62310001	Frais manifestations promotionnelles	4 200,00	4 910,20	5 200,00
62320001	Frais de promotion : cartes découverte	2 500,00	2 271,70	2 300,00
62510001	Frais de parking	100,00	80,80	100,00
62510002	Frais de péage	400,00	426,80	500,00
62530001	Frais déplacements du personnel	3 400,00	3 599,02	3 500,00
62530002	Frais déplacements stagiaires	200,00		200,00
62540001	Indemnités compensatrices de frais (indemnités gardes et divers)	2 850,00	2 870,31	3 100,00
62570001	Frais de réception		383,38	400,00
62600001	Frais de télécommunications	4 300,00	4 399,68	4 100,00
62600002	Frais postaux	2 100,00	6,08	2 100,00
62700001	Frais services bancaires	350,00	302,88	300,00
62810001	Cotisations organismes piscicoles	6 600,00	6 649,89	6 800,00
62810002	Cotisations autres organismes	300,00	20,00	300,00

63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		9 600,00		9 436,00		9 650,00
63100001	Impôts et versements assimilés sur rémunérations	3 500,00		6 639,00		6 800,00	
63120001	Taxe d'apprentissage (OCAPIAT)	1 500,00					
63130001	Cotisation à la formation professionnelle (OCAPIAT)	1 400,00					
63510001	Impôts locaux (taxe foncière et d'habitation)	3 200,00		2 797,00		2 850,00	
64	CHARGES DE PERSONNEL		364 700,00		365 615,37		391 050,00
64110001	Rémunérations brut du personnels administratifs	89 500,00		89 735,71		94 000,00	
64110002	Rémunérations brut du personnels techniques	116 400,00		116 254,59		121 900,00	
64110003	Rémunérations brut du personnels animations	60 300,00		60 518,64		64 800,00	
64130001	Primes et gratifications stagiaires	500,00				500,00	
64141001	Indemnisation stage longue durée	2 400,00				5 900,00	
64160001	Indemnités journalières			192,50			
64510001	Cotisations de sécurité sociale (C.M.S.A.)	80 000,00		83 853,13		88 250,00	
64530001	Cotisations aux caisses de retraite (A.G.R.I.C.A.)	1 700,00		1 652,39		1 800,00	
64570001	Cotisations prévoyance de base (Chorum)	5 000,00		5 181,57		5 500,00	
64580001	Cotisations complémentaire santé (Mutuelle Harmonie)	4 900,00		4 914,84		5 400,00	
64800001	Frais de formation professionnelle	4 000,00		3 312,00		3 000,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		343 100,00		266 999,08		294 750,00
65300001	Frais d'assemblée générale	2 000,00		778,75		1 000,00	
65300002	Frais de congrès	500,00		486,00		500,00	
65300003	Frais de conseils et commissions	5 000,00		5 222,21		5 500,00	
65300004	Frais de réunions des Présidents	500,00		1 032,20		1 000,00	
65300005	Frais de réunion des gardes pêche particuliers	450,00				800,00	
65300006	Frais de représentation du Président	400,00		180,23		400,00	
65300007	Frais de représentation du Trésorier	1 050,00		1 062,00		1 050,00	
65300008	Frais de représentation des administrateurs	1 300,00		1 289,52		1 500,00	
65300009	Frais fonctionnement siège social	550,00		604,80		700,00	
65300011	Frais assise saumon	25 000,00					
65720001	Subventions aux AAPPMA pour travaux piscicoles	10 000,00		10 000,00		10 000,00	
65720003	Participation de la FNPF aux travaux piscicoles des AAPPMA	2 000,00		4 310,40		0,00	
65720004	Subventions diverses aux AAPPMA	1 000,00		150,00		500,00	
65720011	Participation étude déplacements salmonidés	9 000,00		2 668,80		3 500,00	
65720012	Participation étude ombre commun			800,00			
65720013	Participation pour poste personnes à mobilité réduite	31 500,00		15 795,78		16 000,00	
65720014	Participation étude PKD	0,00		0,00		13 000,00	
65721001	Participation travaux EPAGE : journées de nettoyage	6 000,00		2 058,00		5 000,00	
65721103	Participation travaux EPAGE : C.T. Haut Bassin de la Loire 2021	18 150,00					
65721104	Participation travaux EPAGE : C.T. Haut Bassin de la Loire 2022					9 500,00	
65721204	Participation travaux EPAGE : C.T. Borne 2021	3 650,00					
65721301	Participation travaux EPAGE : C.T. Lignon 2021	9 700,00		8 355,91			
65721302	Participation travaux SIGAL			2 580,00			
65721303	Participation travaux EPAGE : C.T. Lignon 2022			1 290,00		7 600,00	
65721304	Participation travaux EPAGE : C.T. Lignon 2023					1 600,00	
65721401	Participation travaux SMAA : C.T. Allier 2022					3 600,00	
65721402	Participation travaux Fédération 43 : C.T. Allier 2024					12 000,00	
65722003	Frais travaux continuité écologique seuil du plan d'eau de Langlade	1 000,00		20,00			
65722004	Frais travaux continuité écologique ouvrages Haut-Allier	10 000,00		9 588,00			
65730001	Subventions de compensation aux AAPPMA	88 000,00		88 021,03		88 000,00	
65730002	Subventions de cotisations mutualisées aux AAPPMA	71 000,00		70 956,10		70 900,00	
65740001	Subventions de communication aux AAPPMA	500,00		254,00			
65750001	Subventions de repeuplements aux AAPPMA	26 000,00		20 546,56		20 000,00	
65760001	Subventions de garderie aux AAPPMA	6 650,00		5 100,00		6 600,00	
65780001	Attribution aux AAPPMA droits pêche Club Halieutique	4 800,00		4 858,84		4 800,00	
65800001	Autres charges	3 500,00		3 826,77		7 000,00	
65800002	Frais autres actions techniques (frais repas pêches électriques, ...)	3 900,00		2 359,61		2 700,00	
65800003	Frais autres actions techniques : frais analyse			2 803,57			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00		0,00		0,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		53 650,00		57 494,35		54 500,00
6811135	Amortissement installation, agencement des constructions	17 650,00		17 653,46		17 350,00	
6811136	Amortissement garage	750,00		765,00		750,00	
681125	Amortissement matériel technique et outillage	12 050,00		15 758,57		14 150,00	
6811282	Amortissement matériel de transport	17 200,00		17 186,06		17 200,00	
6811283	Amortissement matériel de bureau et informatique	2 600,00		2 754,00		2 300,00	
6811284	Amortissement mobilier	2 450,00		2 427,26		2 450,00	
68150001	Dotations aux provisions charges d'exploitation : indemnités départ retraite	950,00		950,00		300,00	
TOTAL DES CHARGES		946 300,00	946 300,00	881 920,00	881 920,00	931 050,00	931 050,00
EXCEDENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		946 300,00	946 300,00	881 920,00	881 920,00	931 050,00	931 050,00

RECETTES		PREVISIONNEL 2023		REALISE 2023		PREVISIONNEL 2024	
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant		Montant		Montant	
70	CESSIONS DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES		38 750,00		47 840,00		29 000,00
70800001	Produits activités annexes : pêches électriques	10 000,00		14 980,00		15 000,00	
70800002	Produits activités annexes : interventions pédagogiques	11 000,00		11 115,00		11 200,00	
70800004	Produits activités annexes : études piscicoles	15 000,00		19 140,00			
70800005	Produits activités annexes : location barques	2 500,00		2 605,00		2 500,00	
70800006	Produits activités annexes : gestion administratives AAPPMA	250,00				300,00	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		324 100,00		216 251,34		312 450,00
74160001	Subvention exploitation Fédération Nationale : aide à l'emploi	140 000,00		140 000,00		140 000,00	
74160002	Subvention exploitation Fédération Nationale : travaux EPAGE	25 000,00		3 433,81		14 600,00	
74160003	Subvention exploitation Fédération Nationale : travaux AAPPMA			4 310,40			
74160004	Subvention exploitation Fédération Nationale : subventions diverses	38 000,00		3 660,95		38 100,00	
74170001	Subvention exploitation Fédération Nationale : redevance hydroélectrique	5 100,00		5 105,44		5 100,00	
74180001	Subvention Agence de l'Eau : convention cadre annuelle	36 400,00		37 901,75		39 400,00	
74181003	Subvention continuité écologique seuil du plan d'eau de Langlade	22 000,00		0,00		22 000,00	
74200001	Subvention exploitation : Conseil Régional	42 600,00		14 338,99		38 250,00	
74200003	Subvention exploitation : autres organismes (E.D.F., etc...)	15 000,00		7 500,00		15 000,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		540 700,00		535 495,32		526 750,00
75610001	Cotisations fédérales	320 000,00		329 215,00		341 700,00	
75611001	Ristourne Club Halieutique	137 000,00		136 259,92		137 000,00	
75680001	Autres cotisations et vignettes : permis Lac du Bouchet	22 000,00		21 399,00		15 000,00	
75800001	Inscriptions manifestations	4 600,00		1 970,00		3 100,00	
75810001	Produits des transactions : infractions Lac du Bouchet			256,00		200,00	
75810002	Produits des transactions dans le cadre du C.I.J.	38 800,00		27 940,88		10 000,00	
75820001	Produits publicité sur dépliants	950,00		1 280,00		600,00	
75820002	Participations des AAPPMA aux repeuplements (parcours trophées)	1 550,00		2 027,84		2 100,00	
75830001	Participations des AAPPMA sur frais de gestion : remboursement divers	11 000,00		9 411,13		10 000,00	
75860001	Participation des AAPPMA sur travaux de l'EPAGE	1 600,00		2 605,55		2 600,00	
75860002	Participation travaux continuité écologique			0,00		400,00	
75870001	Participation inscription APN Gorges de la Loire	1 700,00		1 600,00		1 600,00	
75870002	Participation inscription APN Brivadois	1 100,00		1 050,00		2 000,00	
75870003	Participation inscription APN Haute-Vallée de la Loire	400,00		480,00		450,00	
76	PRODUITS FINANCIERS		5 200,00		7 430,20		6 000,00
76400001	Revenus des valeurs mobilières de placement	5 200,00		7 430,20		6 000,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		37 550,00		15 711,85		15 850,00
77700001	Quote-part des subv. investissement virée au compte de résultat	7 050,00		7 948,98		7 850,00	
77800001	Autres produits exceptionnels : assise saumon	25 000,00		500,00		500,00	
77800003	Autres produits exceptionnels : remboursements divers	5 500,00		5 286,87		5 500,00	
77800004	Autres produits exceptionnels : remboursements frais d'avocats			1 976,00		2 000,00	
79	TRANSFERT DE CHARGES		0,00		195,45		0,00
79100001	Transfert de charges d'exploitation : indemnité journalière personnel administratif	0,00		0,00		0,00	
79100002	Transfert de charges d'exploitation : indemnité journalière personnel technique	0,00		0,00		0,00	
79100003	Transfert de charges d'exploitation : indemnité journalière personnel animation	0,00		195,45		0,00	
TOTAL DES PRODUITS		946 300,00	946 300,00	822 924,16	822 924,16	890 050,00	890 050,00
DEFICIT		0,00	0,00	58 995,84	58 995,84	41 000,00	41 000,00
TOTAL		946 300,00	946 300,00	881 920,00	881 920,00	931 050,00	931 050,00

Annexe 1 : bilan synthétique de gestion du lac du Bouchet 2023 :



ANNEXE : GESTION DU PLAN D'EAU DU LAC DU BOUCHET 2023

COMPTES		DEPENSES	RECETTES
	Détails		
* Achat poissons			
- Saison Grand Public : 760 kg truites arc-en-ciel	5 051,35 €		
- Saison Pêche Sportive : 1200 kg grosses truites arc-en-ciel	13 873,25 €		
- autres investissements :		22 852,67 €	
- 1 000 cristivomers :	1 000,00 €		
- frais transport cristivomer 2 salariés 2 jours	0,00 €		
- 2 000 Ombles Chevalier	2 928,07 €		
* Fournitures de bureau (permis) :		326,48 €	
* Temps travail : gestion administrative 2 jours/an à 260 €/j	260,00 €	520,00 €	
* Temps travail : repeuplement et garderie 8 jours/an à 190 €/j	190,00 €	1 520,00 €	
* Rémunération d'intermédiaire			
- Indemnisation des Gardes Pêche Particuliers (1 100 € / Garde)	2 200,00 €	2 200,00 €	
- ristourne vente permis de pêche Chalet du Lac du Bouchet (1.5€/carte)	323 permis	484,50 €	
- ristourne vente permis de pêche Restaurant le Couvige (1.50€/carte)	67 permis	100,50 €	
* Frais webcam			
- abonnement carte sim pour webcam (14,99 € par mois)		191,88 €	
- frais maintenance en 2023		124,80 €	
- frais amortissement webcam (année 2023)		1 409,17 €	
* Frais Fête de la Pêche et concours			
- achats de lots (JMC+Montagnac+Nebouy)	957,36 €	957,36 €	
- frais repas concours	200,60 €	200,60 €	
- inscriptions concours	1 125,00 €		1 125,00 €
* Redevance Conseil Départemental			
- Redevance = 8% des ventes de permis		1 710,00 €	
Vente permis Lac du Bouchet 2023			21 375,00 €
Recette location de barque 70 locations à 30 € - charges			468,50 €
* Totaux		32 597,96 €	22 968,50 €
* BILAN		-9 629,46 €	

Annexe 2 : bilan synthétique de gestion des barques en location lac du Bouchet en 2023 :



ANNEXE II : GESTION DES BARQUES AU LAC DU BOUCHET ANNEE 2023 : activité avril à novembre 2023

COMPTES		DEPENSES	RECETTES
	Détails		
* Achat matériel et accessoires :			
achat cadenas 02/05/23		42,50 €	
carnets location		348,00 €	
sous total		390,50 €	0,00 €
* Location barques :			
au siège de la Fédération		0	0,00 €
au lac du Bouchet		70	2 100,00 €
sous total		0,00 €	2 100,00 €
* Redevance CD43 :			
- redevance annuelle d'accès au lac 500€/an		500,00 €	
- redevance annuelle de droit d'attache = 10 € / an / barque		20,00 €	
- redevance annuelle 1% des locations		21,00 €	
* Ristourne dépositaire location barque : 70 locations		10€/location	700,00 €
sous total		1 241,00 €	0,00 €
* Totaux		1 631,50 €	2 100,00 €
* BILAN		468,50 €	

Annexe 3 : bilan analytique du plan saumons 2022 :

COMPTE FINANCIER PLAN SAUMONS 2022

Date	Libellés	Débit	Crédit	Solde
				0,00 €
21/06/2023	BDF Paris : achat d'unité de publication européen plan saumon 2022		864,00 €	-864,00 €
31/10/2022	BDF Paris : achat d'unité de publication européen plan saumon 2022		324,00 €	-1 188,00 €
26/10/2022	Fédération Nationale subvention plan saumon 2022	16 500,00 €		15 312,00 €
02/11/2022	DREAL : acompte subvention plan saumon 2022 (convention 2103702510)	21 000,00 €		36 312,00 €
13/12/2022	EDF : subvention plan saumon 2022 (commande 4410006786)	50 000,00 €		86 312,00 €
15/12/2022	CNSS : acompte facture n° F22-057		35 000,00 €	51 312,00 €
20/12/2022	CNSS : acompte facture n° F22-057		50 000,00 €	1 312,00 €
20/01/2023	CNSS : solde facture n° F22-057		32 700,00 €	-31 388,00 €
20/01/2023	SMAT versement subvention plans saumon 2022	14 000,00 €		-17 388,00 €
30/01/2023	Agence de l'Eau : acompte subvention plan saumon 2022	76 836,75 €		59 448,75 €
02/01/2023	FEDER : acompte subvention plan saumon 2022	72 815,68 €		132 264,43 €
24/02/2023	CNSS : acompte facture n° F23-002		50 000,00 €	82 264,43 €
27/02/2023	CNSS : solde facture n° F23-002		66 600,00 €	15 664,43 €
07/03/2023	BDF Paris : achat d'unité de publication européen plan saumon 2022		864,00 €	14 800,43 €
13/04/2023	Crédit Agricole : frais bancaire ouverture ligne crédit		59,05 €	14 741,38 €
12/04/2023	Crédit Agricole : frais intérêts ligne de crédit		14,04 €	14 727,34 €
02/05/2023	Crédit Agricole : frais dossier souscription prêt bancaire		700,00 €	14 027,34 €
24/05/2023	CNSS : facture n° F23-010		265 375,00 €	-251 347,66 €
07/06/2023	DREAL : solde subvention plan saumon 2022 (convention 2103702510)	9 000,00 €		-242 347,66 €
12/06/2023	Agence de l'Eau : solde subvention plan saumon 2022	74 820,75 €		-167 526,91 €
15/06/2023	Crédit Agricole : intérêts prêt bancaire		865,33 €	-168 392,24 €
12/07/2023	Crédit Agricole : frais intérêts ligne de crédit		111,67 €	-168 503,91 €
15/07/2023	Crédit Agricole : intérêts prêt bancaire		686,50 €	-169 190,41 €
15/08/2023	Crédit Agricole : intérêts prêt bancaire		714,33 €	-169 904,74 €
15/09/2023	Crédit Agricole : intérêts prêt bancaire		736,50 €	-170 641,24 €
15/10/2023	Crédit Agricole : intérêts prêt bancaire		755,17 €	-171 396,41 €
06/11/2023	FEDER : solde subvention plan saumon 2022	145 598,39 €		-25 798,02 €
15/11/2023	Crédit Agricole : intérêts prêt bancaire		755,17 €	-26 553,19 €
	Temps de travail réels : HILAIRE Mélanie (20 jours)		4 316,43 €	-30 869,62 €
	Temps de travail réels : CHOPARD LALLIER Florian (8 jours)		2 370,47 €	-33 240,09 €
	Temps de travail réels : FERRAND Jean-François (1,5 jours)		371,25 €	-33 611,34 €

Compte rendu commission des finances du 7 mars 2024 :

La Commission des Finances du Conseil d'Administration Fédéral s'est réunie le jeudi 7 mars 2024 à 17 heures 15 au siège social.

<u>Etaient présents :</u>	M. MARTIN Lionel	Président fédéral
	M. ROCHET Cédric	Vice-Président
	M. GIRAUDON Lucien	Trésorier fédéral
	M. MAURIN Stéphane	Administrateur
	M. CHION Patrick (en visio)	Administrateur
	M. CHOPARD LALLIER Florian	Directeur
	M. FERRAND Jean-François	Secrétaire Comptable

La Commission a examiné les comptes financiers de l'exercice 2023 arrêtés par le Trésorier.

1 – **BILAN AU 31 DECEMBRE 2023**

Le bilan en fin d'exercice 2023 présente une situation saine telle que décrite ci-après :

► à l'actif :	
Actif immobilisé :	344 422,98 €
Actif circulant :	441 427,25 €
Total	785 850,23 €
► au passif :	
Capitaux propres :	637 007,31 €
Dettes :	148 842,92 €
Total	785 850,23 €

Détails :

Les dettes de la Fédération constatées au 31 décembre 2023 sont essentiellement constituées de charges sociales dues aux organismes sociaux, des cotisations Redevance des Milieux Aquatique à l'Agence de l'Eau pour l'année 2023. Toutes ces dettes qui s'élèvent à 148 850,23 € seront apurées au début de l'exercice 2024.

2 - **COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023**

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à	881 920,00 €
et les recettes de l'exercice s'élèvent à	822 294,16 €
ce qui détermine un résultat déficitaire de.....	58 995,84 €

alors que le budget prévisionnel avait estimé un résultat en équilibre.

Sous réserve d'une analyse détaillée des lignes budgétaires, on peut indiquer que les dépenses et les recettes sont dans l'ensemble inférieures aux prévisions budgétaires.

Concernant les dépenses :

- Les comptes 60 « Achats »

On peut noter un dépassement budgétaire par rapport à la prévision du compte 60680001 « Autres fournitures » en raison de l'achat de bois pour fabriquer les structures d'accueil des panneaux d'informations sur certains parcours spécifiques pour un montant de 5 889,60 €. Cette dépense ne sera pas renouvelée en 2024, car nous avons un stock suffisant. Autres achats non prévus dans ce compte, l'acquisition de 7 barnums dont 5 ont été réattribués à des A.A.P.M.A contre le remboursement intégral.

- **Les comptes 61 « Services extérieurs »**

La réalisation est supérieure à la prévision, notamment pour les postes d'entretien des véhicules en raison d'accrochages avec notre responsabilité engagée pour un montant total de 6 013,85 €.

- **Les comptes 62 « Autres services extérieurs »**

Le montant réalisé est inférieur au prévisionnel ce qui indique une bonne maîtrise de ces dépenses.

- **Les comptes 63 « Impôts, taxes et versements assimilés »**

Réalisation supérieure aux prévisions sur le compte 63100001 « Impôts et versement assimilés sur rémunérations » car depuis 2023 le montant pris en charge par l'employeur au niveau de la complémentaire santé des salariés est pris en compte dans le calcul de la taxe sur les salaires.

- **Les comptes 64 « Charges de personnel »**

Petit dépassement de la prévision notamment pour ce qui concerne les charges sociales.

- **Les comptes 65 « Autres charges de gestion courantes »**

Comme chaque année le réalisé est inférieur à la prévision en raison du faible nombre de demande de règlement de dossier de travaux de l'EPAGE mais également du nombre de dossiers plus faible de travaux prévus pour la continuité écologique en 2023.

Nous avons prévu une somme de 25 000,00 € dans le cadre des Assises saumons, compte n° 65300011, mais après réflexion, nous avons décidé pour cette manifestation de créer plutôt d'enregistrer les dépenses et les recettes dans un compte d'attente c'est-à-dire un compte de classe 4.

- **Les comptes 68 « Dotations aux amortissements et provisions »**

Une légère augmentation résultant de l'acquisition d'immobilisations au cours de l'année 2023.

Pour ce qui concerne les recettes :

- **Les comptes 70 « Cessions de produits, prestations de services »**

On peut constater que pour le poste budgétaire 70800001 « Produits des activités annexes : pêches électriques » et le poste 70800004 « Produits activités annexes : études piscicoles » ont des montant réalisés supérieurs aux prévisions en raison d'une augmentation du nombre de pêche électriques et également d'une étude signée en cours d'année.

- **Les comptes 74 « Subventions d'exploitation »**

Certaines demandes de paiement des subventions de la Fédération Nationale ont été reportées notamment pour les travaux de l'EPAGE, mais également des reports d'encaissement au niveau des subventions de la Région Auvergne et du fonds EDF.

- **Les comptes 75 « Autres produits de gestion courantes »**

La prévision n'a pas été respectée car nous n'avons pas touché l'ensemble des indemnités que nous aurions dû percevoir dans le cadre de la C.J.I.P. qui est en relation avec les dépenses engagées.

- **Les comptes 76 « Produits financiers »**

Légère augmentation par rapport à la prévision en raison de la remontée des taux d'intérêts des différents placements.

- **Les comptes 77 « Produits exceptionnels »**

La différence est due au changement que nous avons décidé pour l'enregistrement comptable des Assises saumons.

- **Les comptes 79 « Transferts de charges »**

Montant différent de celui de la prévision en raison des indemnités journalière perçues suite à un arrêt de travail.

Par ailleurs la comptabilité analytique du Lac du Bouchet fait apparaître un déficit de 9 629,46 € sur l'exercice 2023 (voir annexe jointe). La comptabilité analytique de la location des barques indique un excédent de 468,50 €.

3 - AFFECTATION DU DEFICIT DE L'EXERCICE 2023

Il est proposé d'affecter le déficit de l'exercice 2023 soit 58 995,84 € au compte 110 "Report à nouveau" qui après cette opération présentera un solde de **293 632,25 €**.

4 - BUDGET PREVISIONNEL ET OPERATIONS EN CAPITAL 2024

La Commission a établi le budget prévisionnel pour l'exercice 2024 à partir des propositions faites par le secrétaire comptable. Ce budget prévoit des dépenses pour un montant de **931 050,00 €** face à des recettes estimées à **890 050,00 €**, **ce qui fait un déficit prévisionnel de 41 000,00 € pour l'année 2024**. Ce budget prévisionnel pourra être ajusté en cours d'année en fonction de nouveaux éléments aussi bien en recettes qu'en dépenses.

En ce qui concerne les investissements pour 2024, il est prévu :

- l'acquisition d'un simulateur de pêche,
- l'acquisition de 2 barques supplémentaires pour le Lac du Bouchet.

5 – PLAN SAUMONS

A ce présent compte rendu il est également annexé un bilan financier du plan saumon 2022 qui est terminé depuis le 15 novembre 2023 et qui fait ressortir une perte de 33 611,34 €, ce montant a été financé avec les fonds propres de la Fédération. Ce montant est dû notamment à une diminution de l'aide du FEDER d'un montant de 25 110,69 €, hors frais de fonctionnement. La Fédération a fait un recours auprès de cette instance.

Au terme de son examen, la Commission a proposé au Conseil d'administration du 16 mars 2024 de soumettre ce bilan à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Synthèse de l'exercice 2023 par le cabinet comptable SARDA :

Monsieur Jean Rémi GALLIEN du cabinet SARDA nous a transmis un rapport synthétique de l'exercice comptable 2023.



CABINET SARDA & ASSOCIES
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

Le 28 mars 2024

Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous présenter mes excuses pour mon absence exceptionnelle à votre assemblée à laquelle je prends plaisir à participer chaque année.

Je vous fais parvenir par la présente le compte rendu de notre mission concernant l'établissement de votre bilan et compte de résultat pour l'exercice clos au 31/12/2023. Les comptes de la fédération présentent les caractéristiques principales suivantes :

- Compte de résultat

Le résultat 2023 présente un déficit 58 996 euros

Concernant les Produits :

Les produits d'exploitation d'un montant de 799 782 euros sont en légère progression par rapport à ceux de l'exercice précédent (784 668 euros), soit une hausse de 15 114 euros (+1.93%)

Cette progression vient essentiellement des interventions pédagogiques (+ 6 000) et des études piscicoles (+19 000), alors que pour le reste des postes on constate une relative stabilité

Rond Point de Corsac 43700 Brives-Charensac Tel : 04.71.02.46.79 Fax : 04.71.02.47.02
18, Bd Saint Pierre 43200 Yssingeaux Tel : 04.71.65.54.55 Fax : 04.71.65.69.60
SAS au Capital de 7.622,45 Euros-RCS LE PUY B 350 076 428 – SIRET 350 076 428 00019 – APE 741C
Société inscrite au tableau de l'ordre de Clermont Ferrand



CABINET SARDA & ASSOCIES **SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE**

Les produits financiers progressent de plus de 2 300 euros pour arriver à 7 430 euros

Les produits exceptionnels sont moins importants que l'année précédente 15 712 contre 23 135 car un véhicule avait été cédé l'an dernier, et aucun cette année.

Concernant les charges :

Les charges d'exploitation progressent quant à elles de façon plus importante que les produits. Elles sont de 881 920 euros cette année contre 840 592 euros en 2022, soit une progression de 41 328 euros (+4.92%)

Les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées avec un budget de 155 279 euros contre 157 069 euros l'an dernier, idem pour les impôts et taxes qui se stabilisent aux environs de 9400 euros.

Les salaires et charges sociales progressent quant à eux de 25 072 euros, pour un budget 2023 de 365 615 euros

Les autres charges progressent aussi de 18 485 euros, notamment en raison de dépenses liées à l'aménagement de postes PMR et des travaux de continuité écologique. Ces charges font l'objet de subventions qui n'ont pas été versées à la date d'arrêté des comptes, ce qui explique en partie le déficit de cette année.

Rond Point de Corsac 43700 Brives-Charensac Tel : 04.71.02.46.79 Fax : 04.71.02.47.02
18, Bd Saint Pierre 43200 Yssingeaux Tel : 04.71.65.54.55 Fax : 04.71.65.69.60
SAS au Capital de 7.622,45 Euros-RCS LE PUY B 350 076 428 – SIRET 350 076 428 00019 – APE 741C
Société inscrite au tableau de l'ordre de Clermont Ferrand



CABINET SARDA & ASSOCIES
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

- **Bilan**

Actif

La valeur nette comptable des immobilisations s'établit à 344 423 euros, la variation par rapport à l'exercice précédent correspond à la dépréciation économique normalement constatée.

En investissements on peut noter cette année :

- Un terrain auprès de la safer : 1 025 euros
- Des supports publicitaires auprès de Atomyk pub : 1314 euros
- 2 barques chez euroloisirs : 5 040 euros
- Un courantometre electromagnetique chez comotec : 8 836 euros
- Un ordinateur chez solution micro : 695 euros

Les créances se montent à 111 567 euros contre 80 982 l'an dernier

La progression se situe essentiellement sur les postes suivants :

Assises saumon, reste à recouvrer 10 811 euros

Plan saumon, reste à recouvrer 9 671 euros

Etude cormorans, reste à recouvrer 3 054 euros

La trésorerie diminue de 59 623 pour s'établir à 329 550 euros contre 389 173 en 2022, soit une diminution correspondant au déficit de l'exercice.

Rond Point de Corsac 43700 Brives-Charensac Tel : 04.71.02.46.79 Fax : 04.71.02.47.02
18, Bd Saint Pierre 43200 Yssingeaux Tel : 04.71.65.54.55 Fax : 04.71.65.69.60
SAS au Capital de 7.622,45 Euros-RCS LE PUY B 350 076 428 – SIRET 350 076 428 00019 – APE 741C
Société inscrite au tableau de l'ordre de Clermont Ferrand



CABINET SARDA & ASSOCIES
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

Passif

Les fonds propres se montent à 621 426 euros, ce qui représente 79,08% du passif du bilan et traduit une excellente autonomie financière.

Les dettes se montent à 119 201 euros et sont en légère diminution par rapport à 2022 (131 395 euros). Il n'y a pas d'emprunt bancaire, les dettes fiscales et sociales sont stables à environ 31 000 euros.

En conclusion je terminerai en disant que malgré un déficit de 58 996 euros du en partie à un décalage de versement de subventions, la fédération présente un bilan solide lié à une très bonne autonomie financière, une trésorerie importante et des créances et des dettes très bien maîtrisées.

JR GALLIEN
Expert – Comptable Diplômé

Rond Point de Corsac 43700 Brives-Charensac Tel : 04.71.02.46.79 Fax : 04.71.02.47.02
18, Bd Saint Pierre 43200 Yssingeaux Tel : 04.71.65.54.55 Fax : 04.71.65.69.60
SAS au Capital de 7.622,45 Euros-RCS LE PUY B 350 076 428 – SIRET 350 076 428 00019 – APE 741C
Société inscrite au tableau de l'ordre de Clermont Ferrand

Rapport des vérificateurs aux comptes :

Monsieur Maurice MANET et Monsieur LEBOITEUX ont rédigé leur rapport de vérification des comptes de la Fédération pour l'exercice 2023. Ils ont été reçus à la Fédération le 20 mars 2024 en présence du Trésorier Lucien GIRAUDON et de Jean-François FERRAND secrétaire comptable. Tous les documents comptables étaient à leurs dispositions.

Approbation des résolutions financières :

Résolution financières n°1 :

Après avoir entendu les éléments de la commission des finances, du rapport du Conseil d'administration, des vérificateurs aux comptes et du Cabinet comptable SARDA, l'Assemblée Générale :

- approuve les comptes financiers de l'exercice 2023,
- donne quitus au Conseil d'administration et au Trésorier,
- affecte le déficit de l'exercice 2023 de 58 995,84 € au compte 110 "Report à nouveau", qui après cette affectation s'établira à 293 632,25 €.

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Résolution financières n°2 :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale adopte le budget de l'exercice 2024 arrêté à :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- section de fonctionnement	931 050,00 €	890 050,00 €
<i>Montant 2023</i>	<i>946 300,00 €</i>	<i>946 300,00 €</i>

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Résolution financières n°3 :

L'Assemblée Générale renouvelle et valide les mandats des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2024 de :

- Monsieur Bernard LEBOITEUX,
- Monsieur Maurice MANET,

- _____.

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Rapport d'activité de la Fédération :

PREAMBULE :

Vous trouverez ci-dessous le rapport des activités fédérales de l'année 2023. Tous les éléments importants seront présentés au fil de ce rapport d'activité.

LE FONCTIONNEMENT FEDERAL :

- Le bureau de la Fédération s'est réuni à plusieurs reprises pour traiter des affaires courantes ou préparer les réunions du conseil
- Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2023
 - o 18 mars 2023
 - o 24 juin 2023
 - o 29 septembre 2023
 - o 09 décembre 202.
- Le Conseil d'Administration a enregistré la démission de Jean Pierre CIZERON en 2023. M. COLIN n'étant pas titulaire d'une carte de pêche n'avait pas sa qualité de membre actif en 2023
- L'Assemblée Générale fédérale a été organisée au Puy en Velay le 15 avril 2023. Les Présidents et délégués ont pu s'exprimer pour satisfaire les obligations statutaires.
- La rencontre annuelle des Présidents d'A.A.P.P.M.A. a pu être organisée le 7 octobre 2023.
- La Commission des Finances s'est réunie le 7 mars 2024 pour clôturer l'exécution du budget fédéral 2023 et préparer le budget prévisionnel de 2024.
- La Commission Promotion s'est réunie le 24 août 2023.
- La situation financière de la Fédération est saine ainsi qu'en témoignent les documents financiers transmis aux Présidents et Délégués d'A.A.P.P.M.A. Le résultat de l'exercice budgétaire 2023 présente un résultat déficitaire mais qui est expliqué par plusieurs facteurs, parmi ceux-là :
 - le décalage entre les investissements liés aux projet et le versement des soldes des subventions liées aux projets
 - des dépenses liées aux frais d'entretiens des véhicules non prévus
 - un bilan de gestion au lac du Bouchet déficitaire
- La Fédération a participé assidûment aux réunions des différentes structures auxquelles elle est affiliée, parfois dans de nouvelles conditions en visioconférences :
 - ➔ Conseils d'administration, réunion du bureau et Assemblée Générale de l'ARPARA. (Vice-président de l'ARPARA)
 - ➔ Conseils d'administration et autres réunions de l'Union des FDAAPPMA du Bassin Loire-Bretagne (UFBLB)
 - ➔ Assemblée Générale de la F.N.P.F.,
 - ➔ Assemblée du S.N.S.A.P.L.,
 - ➔ Assemblée Générale et Conseil d'administration du C.H.I.,

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Comité de bassin, commission finances et commission Milieux Aquatiques)
 - Commissions préfectorales : CODERST, commission de gestion de l'Eau,...
 - Suivi des programmations des Contrat Territoriaux et parfois prise de la maîtrise d'ouvrage pour certaines actions notamment des études ou des animations
- En 2023, la Fédération a bénéficié du soutien de quelques stagiaires. Nous avons accueilli **Nino MUJKANOVIC, Killian LIOGIER, THIEBAT-DAVID Eliot, Bertrand ROUX**. Ces personnes ont apporté une aide lors des opérations techniques, des animations de l'été ou sur le plan administratif.
- Nous avons également fait appel à un prestataire extérieur pour répondre à des demandes d'animations au niveau du centre de Collepce qui est maintenant occupé par la Ligue de l'Enseignement. Ils accueillent des centres de loisirs et des séjours de colo « pêche ». Nous ne pouvons pas répondre à toutes les sollicitations. Cette collaboration a donné toute satisfaction.
- L'ACCORD CADRE MEDDT-FNPF – AGENCE DE L'EAU LOIRE :
L'accord cadre national relatif aux actions des structures associatives agréées de pêche de loisir en eau douce pour la restauration et la protection des milieux aquatiques datant de 2012 a été reconduite sur 2023. Cela permet l'obtention sur justificatifs d'une aide de l'ordre de **39 436 €** sur l'année. Cette convention est renouvelée pour la période 2022/2024 via un avenant.
- LES REALISATIONS AVEC L'ARPARA EN 2023 :
L'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) a continué de travailler collectivement avec les 12 Fédérations départementales. Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARPARA continue de favoriser le développement du tourisme pêche et la communication.
Sur le projet de Convention de partenariat et d'objectifs (CPO) FD43/Région/ARPARA et les financements de la Région, en 2023 **dix dossiers** de demande de subvention ont été présentés pour notre Fédération. Cela représente une aide financière théorique de **24 360 €**.

Ces dossiers de subvention concernent :

- Edition du dépliant réglementaire 2023
- APN de Haute-Loire (APN Gorges de la Loire)
- APN de Haute-Loire (APN Brivadois)
- APN de Haute-Loire (APN Haute vallée de la Loire)
- Animations d'éducation à l'environnement et promotion de la pêche
- Achat barques pour le lac du Bouchet
- Travaux d'entretien et accessibilité des berges
- Suivi thermique et intégration des données piscicoles
- Panneaux d'information du Public 2023
- Etude de l'impact des populations de cormorans sur les rivières

Concernant la communication, l'ARPARA et la Fédération de Haute-Loire ont réalisé des bulletins régionaux et des encarts dans la presse régionale sur la pêche en Auvergne Rhône-Alpes.

Evolution du nombre de pêcheurs titulaires d'une carte de pêche en Haute-Loire en 2023 :

- Pour les cartes annuelles :
 - Cartes personne interfédérale :** 3 312 moins 76 par rapport à 2022
 - Cartes personne majeure:** 2 638 moins 315 par rapport à 2022
 - Cartes « offre d'automne »** 62 moins 3 par rapport à 2022
 - Cartes personne mineure :** 1 279 plus 146 par rapport à 2022
 - Cartes découverte femme** 554 moins 35 par rapport à 2022
 - Cartes découverte moins de 12 ans** 2 578 plus 232 par rapport à 2022

- Pour les cartes à durée limitée :
 - Cartes hebdomadaires** 522 plus 156 par rapport à 2022
 - Cartes journalières** 2 948 plus 256 par rapport à 2022

- Pour les vignettes du C.H.I. :
 - Vignettes CHI** 45 moins 1 par rapport à 2022

Saison 2023
Statistiques du 01/12/2011 jusqu'au 26/03/2024

Type de produit	Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Personne majeure ou Interfédérale	Carte interfédérale Personne majeure CHI 2023	3312	23.84%
Carte Personne majeure - Offre d'automne	Carte Personne majeure - Offre d'automne 2023	62	00.45%
Personne majeure ou Interfédérale	Carte Personne majeure 2023	2638	18.99%
Carte Découverte Femme	Carte promotionnelle Découverte Femme 2023	554	03.99%
Carte Personne mineure	Carte Personne mineure 2023	1279	09.21%
Carte Découverte -12 ans	Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2023	2578	18.56%
Carte Hebdomadaire	Carte promotionnelle Hebdomadaire 2023	522	03.76%
Carte Journalière	Carte Journalière 2023	2948	21.22%
Total		13893	100,00 %

Le bilan de l'année 2023 est positif en nombre de cartes de pêche délivrées, notamment au niveau des carte de pêche « personne mineure » et découverte -12 ans ce qui est encourageant. Le nombre de cartes « journalière » et « hebdomadaire » a également progressé.

On note même un net recul des cartes « personne majeure » probablement au profit des cartes ponctuelles journalières ou hebdomadaires. Il est fort probable que les conditions climatiques et d'étiages sévères aient eu un impact significatif sur la pratique de la pêche en 2023 comme en 2022. Les statistiques sont présentées dans la page suivante.

Tableau de bord sur la saison

Produit	Saison 2022	Saison 2023	Evolution sur l'année	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Personne majeure	2 953	2 638	-315	-10.67%
Carte interfédérale Personne majeure CHI 2023	3 388	3 312	-76	-2.24%
Carte Personne majeure – Offre d'automne	65	62	-3	-4.62%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	6 406	6 012	-394	-6.15%
Carte Découverte Femme	589	554	-35	-5.94%
Carte Personne mineure	1 133	1 279	+146	+12.89%
Carte Découverte -12 ans	2 346	2 578	+232	+9.89%
Carte Hebdomadaire	366	522	+156	+42.62%
Carte Journalière	2 692	2 948	+256	+9.51%
Total Cartes de Pêche	13 532	13 893	+361	+2.67%
Option Club Halieutique Interdépartemental	46	45	-1	-2.17%
Autres options	157	151	-6	-3.82%
Total cartes de pêche + options	13 735	14 089	+354	+2.58%

Sur 2023, nous comptabilisons 7 845 membres actifs soit une baisse de 283 membres. Cependant pour un département dont la population est estimée à 226 835. C'est important.

Nous disposons d'un réseau de 88 dépositaires actifs pour la délivrance des cartes de pêche durant l'année 2023. Il s'agit de dépositaires majoritairement privés et parfois de dépôts réalisés par les membres d'A.A.P.P.M.A..

Répartition des modes de délivrance des cartes de pêches en 2023 :

Statistiques du 01/12/2011 jusqu'au 26/03/2024

Point de vente	Nbre de Commandes	Nbre de produits	Pourcentage
Dépositaire Détaillant	6778	6778	51.90%
Internaute	5619	6453	43.03%
Dépositaire AAPPMA	662	662	05.07%
Total	13059	13893	100%



Délivrance des permis mois par mois :



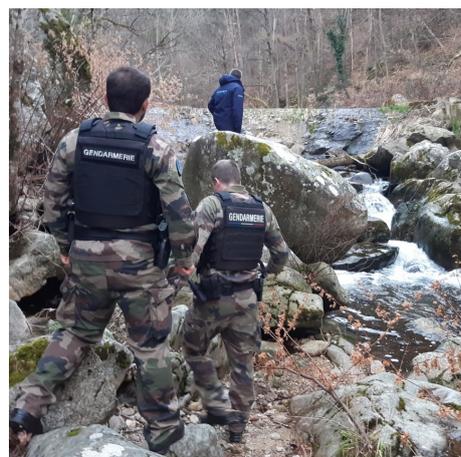
BILAN GARDERIE : CHIFFRES CLES 2023

Nombre de gardes-pêche en 2023 :

- 42 gardes pêche bénévoles
- 4 salariés de la Fédération à temps partiel

Bilan de la garderie fédérale (salariés) :

- Nombre de sorties salariés = 65 sorties de terrain (164 heures de garderie effectives)
- Nombre de pêcheurs contrôlés = 505 dont 83 extérieurs
- Nombre de PV (FD) = 1
- Nombre d'achats de CDP = 10 cartes achetées (soit environ 800 €)
- Nombre de rappels à la réglementation = 15 rappels
- Nombre de sorties FD/GPP bénévoles (P.R) = 13 sorties avec gardes pêche bénévoles.
- Analyse retour pêcheurs en infraction : sur 13 achats de CDP suite à contrôle en 2022, AUCUN pêcheur n'a (r)acheté une carte de pêche Haute Loire en 2023



Suivi des procédures :

On note que les procédures sont bien suivies par le substitut du procureur. Malheureusement les fausses identités ou défaut d'adresse ne permettent pas d'aboutir à 100%.

Le suivi de l'avancée des procédures en eau libre est bien rodé même si cela prend parfois plusieurs mois. Le montant des transactions n'est parfois pas à la hauteur de l'investissement des gardes pêche particuliers bénévoles ou salariés. En cas de défaut de carte, l'acquisition d'une carte de pêche sous 24 heures reste actuellement la solution privilégiée et permet un retour financier aux collectivités piscicoles.

Bilan des procès-verbaux en 2023 :

Bilan PV Eaux libres 2023					
N° PV	GPP	NOM	Faits	Date	Etat
01-2023	JPC	Hassinat Cédric	Mode prohibé bro	11/03	OK – transaction pénale 68 €
02-2023	SN	Devaux Louis	Défaut CDP	11/03	OK – 136 €
03-2023	JPC	Peyrollier Émerys	Mode prohibé bro	12/03	Rappel à la Loi (mineur)
04-2023	JPC	Bitton Yann	Mode prohibé bro	29/03	abandon /infos comp OMP jpc
05-2023	JPC	Chaput Tommi	Mode prohibé bro	29/03	OK – 68 €
06-2023	JPC	Barry Mathéo	Mode prohibé bro	29/03	attente retour OMP
07-2023	JPC	Reymond Fabrice	Défaut CDP	28/04	Plainte - attente retour OMP
08-2023	PR	Rouxelin Arnaud	Défaut CDP	5/07	Aucune réponse - Attente retour OMP
09-2023	TD	Chabanel Fabrice	Défaut CDP	23/07	Accord oral transaction – en cours OMP
10-2023	RL	Almeida Théo	Pêche période fermeture 1ere cat	5/10	Accord oral transaction – en cours OMP
11-2023	BN	Boyer Sheryane Sandra	Pêche période fermeture 1ere cat	22/10	Accord oral transaction – en cours OMP
12-2023	BN	Da Silva Yannis	Pêche période fermeture 1ere cat	22/10	Accord oral transaction – en cours OMP

Bilan Constats d'Infraction en EAUX CLOSES

	GPP	NOM	Faits	Date	Etat
01-2023	DT	NOHARET Christophe	Quota truite (2)	28/10	exclusion 2 ans

Les 2/3 des PV sont dressés le week-end. C'est une constante : 2/3 en 2022 et 100 % en 2021.

Le week-end de l'ouverture est également une constante pour établir des PV.

A noter également 6 courriers d'avertissements à des pêcheurs souvent des jeunes par rapport à la pêche aux leurres en période de fermeture mais aussi transport de carpes (Le Pêchay) par des locaux.

Formation de nouveaux gardes pêche particuliers et réunion annuelle :

Une session de formation a été organisée pour janvier 2024 avec 3 candidats. La présélection avait eu lieu en amont. Une réunion annuelle des gardes pêche particuliers a été programmée début 2024, ce moment étant important pour transmettre des informations et rencontrer tous les gardes pêche particuliers.

BILAN DE LA PRATIQUE DE LA PECHE AU LAC DU BOUCHET :

Cette année, la pratique de la pêche au Lac du Bouchet a connu une baisse de fréquentation avec 602 permis de toute nature délivrés (contre 822 permis délivrés en 2022).

Il faut bien noter que depuis 2021 l'accès aux personnes titulaires d'une carte de pêche « personne mineure » ou « -12 ans » est gratuite sans supplément. Cela engendre une baisse du nombre de permis délivrés et une baisse des recettes visant une facilité d'accès pour les plus jeunes. On a également fait face à une concurrence importante avec la réouverture de la pêche « privée » sur le lac de St Front et l'ouverture du site de pêche de Veyron en Ardèche avec une très forte communication dans les réseaux sociaux et sur les magazines spécialisés.

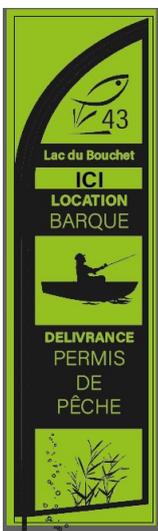
Le niveau du lac était également au plus bas toute la saison pouvant parfois remettre en cause la mise à l'eau des bateaux. On a observé une baisse de niveau d'environ 80 cm à 1 mètre. C'est d'autant plus étonnant que le lac est connu pour avoir un très faible marnage.

Le Crivomer revient suite aux repeuplements de 2022 et 2023. Les poissons commencent à avoir une taille d'environ 30/35 cm et les pêcheurs ne devraient pas tarder à se réappropriier le lac notamment avec le nouveau modèle mise en place à partir de 2024 déjà près de 200 suppléments délivrés pour la saison classique (mars à septembre 2024) avec une carte de pêche Haute-Loire (ou interfédérale) obligatoire.

BILAN	2023					
	permis journalier 25 €	permis annuel 140 €	supp. journalier ST 15 €	supp. journalier 20€	supp annuel 90 €	GRATUITE
TOTAL	125	22	188	145	105	17
602						
	3 125,00 €	3 080,00 €	2 820,00 €	2 900,00 €	9 450,00 €	0,00 €
21 375,00 €						

Le bilan financier concernant la gestion de la pêche au lac du Bouchet est déficitaire sur l'année 2023. Le déficit enregistré représente 9 629,46 €. Ce montant est important mais inclut le temps de travail et tous les frais annexes à la gestion au lac du Bouchet. Le bilan détaillé est fourni dans la partie comptabilité de ce rapport. Si l'on regarde le détail les permis délivrés (21 375,00 €) couvre à peu près le montant des repeuplements réalisés (22 852,67 €).

Une réflexion a été menée en 2023 pour envisager l'avenir et le mode de gestion au lac du Bouchet à partir de 2024.



Concernant la location de barque, la Fédération a investi avec une aide de la Région AURA dans deux barques supplémentaires (type Aquapêche 400 verte). L'année 2023 a enregistré 70 locations de barque contre 76 locations en 2022. Ces embarcations ont également été utilisées lors des animations ou manifestations. En 2024, il est prévu le remplacement des deux barques bleues par des barques identiques aux précédentes toujours avec une aide financière de la Région AURA.

La gestion financière de la location de barque au lac du Bouchet en 2022 présente un bilan légèrement excédentaire de 468,50 €.



Il faut également retenir **redevance versée au Conseil Départemental de la Haute-Loire qui sera de 1746 € pour 2022** (8% des permis vendus).

BARRAGE DE LAVALETTE :

Depuis 2016, la Fédération dispose d'un outil permettant de suivre et de contrôler les réservations pour la pratique de la pêche en barque ou en Float-tube sur le barrage de Lavalette puisque la réservation est obligatoire par arrêté préfectoral.

En 2023, nous avons enregistré les réservations suivantes : #

	2022	2023
Nombre de réservations TOTALES	829	811
Nombre de réservations BARQUES	452	498
Nombre de réservations FLOAT-TUBE	377	313
Réservations en HAUTE-LOIRE	644	638
Réservations AUTRES DEPARTEMENTS	185	173
Dont réservations pour la LOIRE	103	95

Notre projet de création d'une rampe de mise à l'eau a été officiellement abandonné par une délibération du Conseil d'Administration de juin 2023. Cette décision a été prise en raison des divergences avec le syndicat mixte et malgré les importantes discussions et propositions faite par la Fédération.

EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION.

Au niveau de la réglementation de la pêche, pour ce qui concerne les deux principales composantes à savoir les quotas et les tailles de capture, il n'y a pas eu de changements en 2023. Des réserves temporaires ont été instaurées suivant les impacts de la sécheresse et les demandes des AAPPMA.

Le travail sur la gestion des plans d'eau a bien avancé. Une fiche de synthèse technique et halieutique a été réalisée conjointement avec les A.A.P.P.M.A. pour quasiment tous les plans d'eau. Des propositions vont être étudiées par la commission promotion en 2024 puis elles seront proposées aux AAPPMA. L'objectif principal serait de proposer plusieurs modes de gestions possibles avec une réglementation harmonisée sur tous les plans d'eau. Les statuts et le classement des plans d'eau pourront faire l'objet de demande de modifications à l'administration si cela est jugé utile et justifiable.

LE SAUMON DE L'AXE LOIRE-ALLIER :

En 2022, la Fédération s'était positionnée pour assurer la maîtrise d'ouvrage du programme de conservation des saumons de l'Allier faute de porteur de projet. Le bilan de cette programmation a été fourni dans les annexes financières et fait ressortir un coût résiduel pour la Fédération de Haute-Loire de 33 611 € sur la programmation 2022. Ce montant est principalement du à une pénalité appliquée par le principale financeur le FEDER, pénalité de l'ordre de 24 000 € de subvention non perçue. Une demande de recours à été adressé aux services instructeurs du FEDER.

En 2023, la Fédération a reconduit la maîtrise d'ouvrage du plan saumon 2023 avec le même risque financier.

La population de saumon observé sur l'axe Allier est encore au plus bas qu'en 2022 avec seulement 96 saumons à Vichy et 21 à Langeac. Très peu de frayères ont été observées à l'automne.



La Fédération a organisé comme elle s'y était engagée les assises sur l'avenir du saumon de l'Allier. Ce fut une belle réussite avec une centaine de participants venant de tout l'hexagone. La Fédération tient à remercier tous les participants et tous les financeurs.

Plan de financement définitif des assises de mai 2023

Financeurs potentiels		MONTANT	POURCENTAGE
Financier extérieur :	EDF	3 500,00 €	23%
Financier extérieur :	APS	500,00 €	3%
Financier extérieur :	Région Auvergne Rhône-Alpes	1 500,00 €	10%
Collectivités piscicoles	FNPF (action GEA0201 plafond 5000 €)	5 000,00 €	33%
Collectivités piscicoles	Fédération 43	4 651,36€	24%
Collectivités piscicoles	A.A.P.P.M.A. du Bassin de l'Allier	1 200,00 €	8%
TOTAL		16 351,36 €	100%

LES LAMPROIES MARINES :

La Fédération a apporté son soutien aux pêcheurs professionnels à l'occasion d'une opération de translocation de lamproie marine au printemps 2023. C'est environ 700 individus qui ont été transportés de l'estuaires jusqu'à leur zone de reproduction sur l'Allier au niveau de la Bageasse. Plusieurs autres acteurs étaient présents : l'APS, les jeunes en formation du BPJEPS de Bonnefont, l'APN du Brivadois, l'AAPPMA de Brioude, des administrateurs...



CONVENTION DE PARTENARIAT RTE-ENEDIS ET FEDERATION : SENSIBILISATION « PRUDENCE SOUS LES LIGNES »

Conformément à nos engagements, la Fédération a contribué à la diffusion d'un message de prudence face aux risques électriques.

En 2023, la Fédération a sensibilisé en fonction des moyens et opportunités :

- Le public via notre site internet où des visuels apparaissent et renvoient sur les pages d'information et vidéos
- La présence d'informations sur notre brochure annuelle
- La mise à disposition des plaquettes de sensibilisation et d'information lors de fête de la pêche ou salons spécialisés
- Mise en place de panneau d'information lors des événements

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES :

BILAN HYDROLOGIQUE 2023 :

Dans la prolongation d'une année 2022 très difficile pour nos milieux aquatiques et d'un hiver 2022/2023 insuffisamment humide et n'ayant pas permis une recharge suffisante de l'eau dans les sols, 2023 poursuit les tendances du dérèglement climatique constatées depuis 2015 (pluviosité faible et très irrégulière, température chaude). Même si la pluviométrie a été plus importante qu'en 2022 et globalement proche des normales annuelles grâce notamment à un printemps assez pluvieux, sa répartition sur l'année et les fortes chaleurs enregistrées du début de l'été jusqu'à la fin de l'automne engendrant un forte évapotranspiration et l'augmentation des usages et des besoins, n'ont que peu bénéficié aux écoulements dans les cours d'eau qui sont restés faible pendant l'été jusqu'à la fin de l'automne (novembre). Dans ces conditions encore défavorables de faibles débits et d'une eau réchauffée, les poissons des cours d'eau salmonicoles ont malgré tout moins soufferts qu'en 2022. Peu de mortalités piscicoles ont été constatées sur le terrain et aucune pêche de sauvetage n'a été pratiquée par les AAPPMA d'après nos informations.

Les pêches électriques montrent des abondances en baisse pour les populations de truites qui, malgré tout, se maintiennent ou recolonisent de nombreux tronçons asséchés en 2022, preuve de leur résilience. La cohorte d'alevins de l'année 2023 est globalement très faible témoignant d'une reproduction très limitée pendant l'automne 2022/2023 (faibles débits des cours d'eau de la migration de reproduction jusqu'à la ponte, impact des conditions hydro-climatiques 2022 sur la physiologie des géniteurs). Les débits d'octobre/novembre 2023 ont été encore faibles mais bien moins qu'en 2022. Les suivis piscicoles en 2024 montreront l'impact éventuel sur la fraye de la truite et du saumon des crues de la mi-mars.

Les populations de cyprinidés sont globalement moins impactées que la truite par l'hydrologie et la thermie dès lors qu'un écoulement, même faible, se maintient sur les cours d'eau salmonicoles. Sur les grands cours d'eau cyprinicoles et les plans d'eau, les abondances de la plupart des espèces de cyprins recherchées par les pêcheurs (goujon, spirin, ablette, gardon, carpe...) garantissent toujours des possibilités halieutiques importantes. De même, les populations de carnassiers des grands cours d'eau et plans d'eau ne semblent pas montrer des tendances à la baisse liée aux conditions hydro-climatiques. Il semblerait même que ces conditions, en augmentant le développement de la végétation aquatique, puissent favoriser la reproduction du brochet (exemple de la Loire en 2021 et 2022).

Comme dorénavant chaque année depuis 2015, les arrêtés sécheresse se sont succédés en 2023, au nombre de 8 jusqu'au niveau de crise qui n'avait pas été atteint en 2022 (mais qui aurait dû l'être). Le 1er arrêté de vigilance a été pris le 7 août, rapidement remplacé par un arrêté d'alerte le 17 août, puis d'alerte renforcée le 24 août (sauf les lits mineurs de la Loire et de l'Allier restant en alerte). Un nouvel arrêté est pris le 25 septembre classant l'Alagnon et la Dorette en crise et les autres territoires en alerte renforcée. Le 13 octobre, l'ensemble du département est placé en crise,

à l'exception du haut Lignon et de la Borne maintenus en alerte renforcée. En novembre, l'ensemble du département repasse en alerte renforcée, puis le 13 novembre en alerte (ouest du département) et vigilance (est). Enfin l'arrêté du 12 décembre considérant un retour à la normale de la situation hydrologique abroge les niveaux de sécheresse et les restrictions des usages de l'eau.

CAMPAGNES DE REGULATION DES CORMORANS :

Comme en 2022, le quota départemental fixé par arrêté ministériel ne contient plus aucun quota sur les eaux libres partout en France. Cela est la conséquence de la pression des associations de protection des oiseaux et de la peur des contentieux qui sont de plus en plus nombreux.

Un arrêté ministériel cadre a cependant inscrit un quota de 150 oiseaux par an sur les eaux closes de Haute-Loire pour la période 2022/2024. Ce quota est réalisable sur les étangs de : Bas en Basset, étang Janisset, étangs du Chambon Collandre et St Paul de Tartas pour le bassin versant de la Loire et sur les étangs Robert et Chevalier, les Vigeries et Aimé Devoit pour le bassin de l'Allier. D'après le dernier décompte 100 oiseaux ont été ainsi régulés cet hiver.

En parallèle, la Fédération fait partie d'une étude expérimentale nationale qui vise à quantifier l'impact des populations de cormorans sur les eaux libres. Départements participant : la Haute-Loire, Les Vosges, l'Aude et le Lot et Garonne.

L'objectif est de disposer de données récentes et d'inciter le ministère à modifier son arrêté cadre avec de nouveaux quotas sur les eaux libres dans un avenir proche. La Fédération dispose d'un quota de 120 oiseaux prélevables afin de disposer de 30 échantillons sur la Loire et 30 échantillons sur l'Allier. A ce jour nous disposons de 19 cormorans pour cette étude qui n'a pu débuter que le 16 janvier 2024.



Cette étude comporte une analyse des contenus stomacaux, des comptages, des analyses de l'état sanitaire des poissons, des analyses de l'évolution des populations piscicoles et des recherches bibliographiques. Cette étude est prise en charge à 100 % : 80 % par le ministère et 20 % par la FNPF.

DECLARATIONS DE POLLUTIONS OU NUISANCES :

En 2023, la Fédération a enregistré 28 déclarations importantes signalant des pollutions ou des nuisances, des couleurs, des odeurs inhabituelles ou des écoulements suspects ou des travaux sans autorisations. L'information nous a été faite souvent par des pêcheurs, les 1^{ers} garants de la qualité de l'eau et de sa surveillance...

C'est moins qu'en 2022 ou nous avons enregistré 38 signalements importants ! A chaque fois les informations ont été transmises aux services compétents chargés de la police de l'eau pour des suites à donner (DDT 43, OFB, ...). Ces derniers mois, nous n'avons eu que très peu de retour de la part des services en charge de la Police de l'Eau.

Lorsque l'impact est significatif pour l'environnement la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire dépose une plainte auprès des services de l'OFB ou de la gendarmerie.

COMMISSIONS PREFERCTORALES :

La Fédération participe à diverses commissions préfectorales : C.O.D.E.R.S.T., Commission des Sites et des paysages, commission des Carrières.

La Fédération émet également des avis rédigés par les services techniques sur des dossiers de demande d'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » transmis par la Direction Départementale des Territoires et émet des avis lors d'enquêtes publiques.

COMITE DE BASSIN :

Le Président fédéral représente la F.N.P.F. au Comité de Bassin et à la Commission du Milieu Naturel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

LES SAGE EN HAUTE-LOIRE :

La Fédération est présente ou représentée dans les CLE des 7 S.A.G.E. couvrant intégralement notre territoire :

- S.A.G.E. Loire Amont, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2017. Le Président Lionel MARTIN est vice-président de la CLE.
- S.A.G.E. Loire en Rhône-Alpes, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- S.A.G.E. Alagnon, porté par le SIGAL, approuvé par arrêté inter préfectoral en 2019.
- S.A.G.E. Allier-aval, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2015.
- S.A.G.E. Haut-Allier, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2016.
- S.A.G.E. Dore, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- S.A.G.E. Lignon du Velay, porté par l'EPAGE LOIRE LIGNON, approuvé par arrêté préfectoral en 2020.

CONTRATS TERRITORIAUX :

Pour rappel, la Fédération participe avec les A.A.P.P.M.A. concernées à la vie des « Contrats territoriaux » (CT) :

A ce jour, 9 contrats territoriaux sont opérationnels et couvrent tout le territoire :

- CT Loire et Affluents Vellaves
- CT Haut-Allier
- CT Affluents Brivadois de l'Allier
- CT Lignon du Velay incluant les masses d'eau : Dunière, Lignon aval et Lignon amont
- CT Loire Montagne
- CT Val d'Allier Alluvial
- CT Alagnon
- CT Dore
- CT Ondaine-Lizeron

REPEULEMENTS :

Depuis 2011, les A.A.P.P.M.A. doivent effectuer leurs éventuels repeuplements des cours d'eau en poissons de pisciculture en conformité avec la note de cadrage adoptée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 octobre 2010 et mise à jour en février 2020.

L'objectif est de respecter le plan de gestion fédéral (PDPG) qui concilie pratique halieutique et protection des espèces. Chaque A.A.P.P.M.A. doit envoyer son programme de repeuplement annuel à la Fédération en début d'année. En 2023, la Fédération a pu émettre un avis sur ces programmes prévisionnels.

Globalement il n'y a pas eu de remarques importantes simplement des rappels sur les bonnes pratiques.

Comme chaque année, nous vous rappelons que le financement des poissons par le fonds de compensation passe par le respect des notes de cadrage, de la réception du programme de repeuplement par la Fédération ? des conditions d'attribution du fonds de compensation et du respect de son budget D4ENVIRON 20 000 € par an.

Globalement il a été introduit dans les rivières de Haute-Loire 5 070 kg de truites adultes dans les cours d'eau contre 4 539 kg en 2022 soit une nette hausse. Il s'agit de truites adultes avec en grande majorité des Truites Arc-en-Ciel.

Concernant les plans d'eau gratuits il a été introduit 1 913kg de truites et 1 948 kg d'autres poissons (Brochet/sandre/gardon/carpe...), soit 3 861 kg en 2023 contre 3 450 kg en 2022 soit une nouvelle augmentation importante à laquelle il faut rajouter les quantités déversées dans les plans d'eau payant qui ne sont pas comptabilisées.

Malheureusement la phrase habituelle : « aucuns œufs, alevins ou truitelles n'ont été introduits dans nos rivières de Haute-Loire » n'est plus d'actualité. En effet certaines AAPPMA sous la pression de certains ont procédé à la mise en place d'œuf et/ou d'alevins de truites farios ou d'alevins d'ombre commun dans nos rivières.

Ces types de repeuplement sont interdits dans nos documents de cadrage ou dans notre plan de gestion. Suite à ce constat la Fédération a modifié son règlement intérieur en juin 2023 afin de disposer de moyens de sanction vis-à-vis de ces agissements. Nous vous invitons à reprendre connaissance du compte rendu de cette réunion.



Une exception avait été faite dans le cadre de la pollution de la Senouire en mars 2021 et ce pour une durée de 3 ans.

CONTINUITÉ ECOLOGIQUE (RCE) :

Des travaux et des études étaient prévus en 2023. Aucune étude n'a pu aboutir du fait d'un cadre juridique défavorable. Cependant des travaux de mise en conformité du débit réservé du plan d'eau de Céaux d'Allègre ont pu être finalisés.



AVANT



APRES

Montant total du projet RCE et mise en conformité \approx 20 000 € TTC

Financiers :

Agence de l'eau Loire-Bretagne (50 %)

Région Auvergne Rhône-Alpes (30 %)

Commune de Céaux d'Allègre et collectivités piscicoles (20 %)

PROJETS DE MICROCENTRALES :

La Fédération poursuit le combat contre les nouveaux projets de microcentrales en Haute-Loire.

La Fédération s'est toujours opposée à tout nouvel équipement.

Le projet de microcentrales sur la Dunière (Communes de St Pal de Mons et Raucoules) qui avait retenu toute notre attention a été suspendu par le promoteur suite à une mobilisation forte de tous les acteurs du territoire y compris les collectivités. Cependant les pêcheurs restent vigilants.

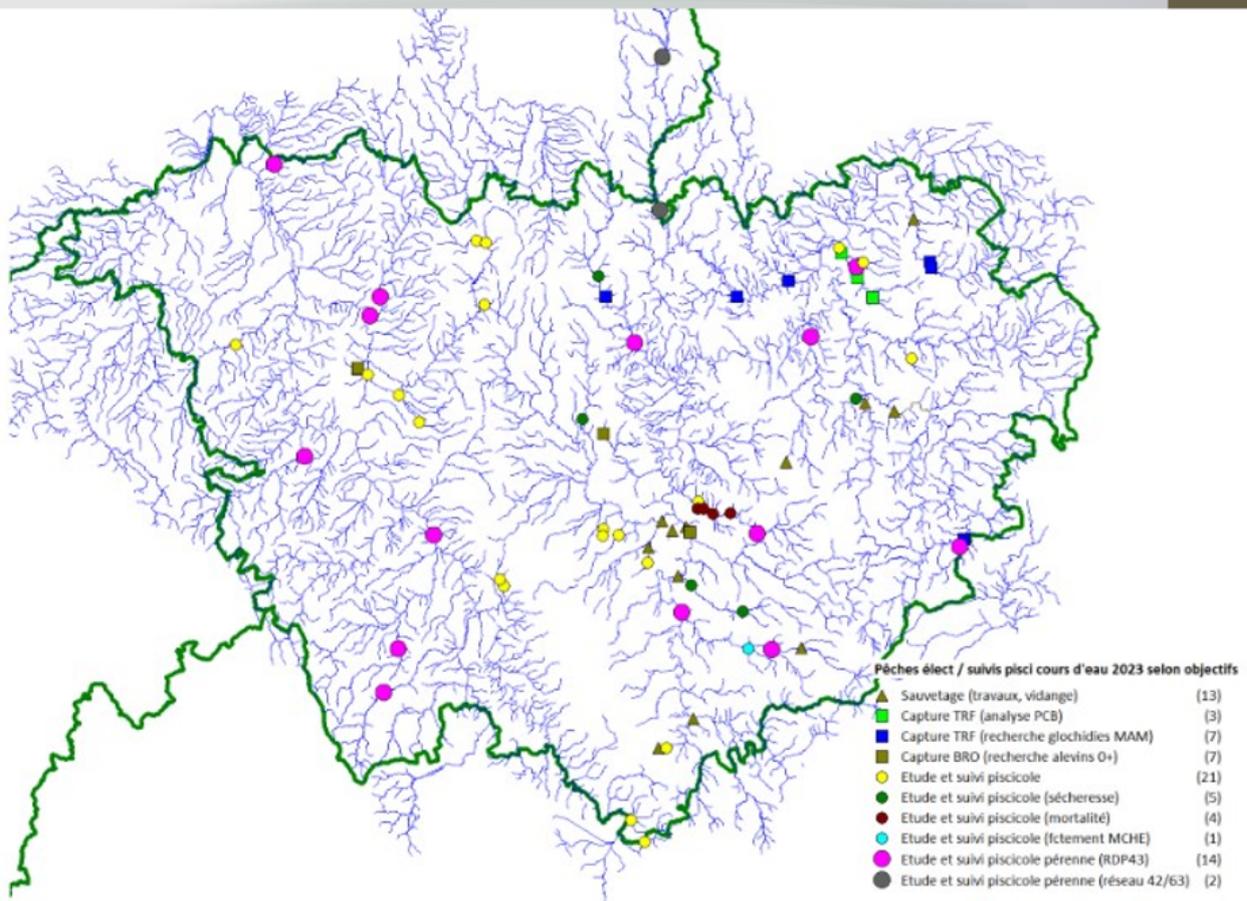
Le projet de microcentrale à Chanteuges par la Communautés de Communes des Rives du Haut Allier a été mis en défaut par une récente décision juridique avec l'annulation de la reconnaissance du droit fond en titre justifiant le projet sur cette rivière classée en liste 1. Le combat a démarré en 2017. Le dossier reste à suivre.

ACQUISITION DE DONNEES :

L'acquisition de connaissances sur les peuplements piscicoles concerne d'abord les cours d'eau de Haute-Loire par la réalisation de pêches électriques réalisées avec des objectifs divers.

En 2023, ce sont au total **77 opérations** qui ont été réalisées, dont :

- 50 pêches d'inventaire des peuplements répondant à différents objectifs (suivi, CT Lignon, état post-sécheresse....)
- 14 pêches à objectifs spécifiques (MAM, repro BRO)
- 13 pêches de sauvetages avant travaux
- 3 prélèvements de poissons pour analyses (métaux, micropolluants)
-



Ces opérations sont bancarisées et traitées avec des logiciels spécialisés (WAMA, GEOPIKAIA). Leur analyse et le calcul d'un certain nombre d'indicateurs piscicoles (Indice Poisson Rivière, concordance typologique, qualité salmonicole) nous renseignent sur la qualité des peuplements et des populations d'espèces « repères » (truite, ombre commun, brochet) en lien avec celle des milieux aquatiques qui les hébergent.

Une copie des comptes rendus des pêches de sauvetage avant travaux et des études sont adressés aux A.A.P.P.M.A. concernées.

COMMUNICATION :

A l'occasion de l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie, une conférence de presse a été organisée au siège fédéral pour présenter le guide de la pêche 2023 et pour faire le bilan de la saison dernière.

Plusieurs communiqués de presse ont été diffusés à l'occasion de l'ouverture de la pêche à la truite en 1^{ère} catégorie, pour l'ouverture du brochet, pour les animations estivales.

La Fédération a poursuivi son investissement sur la communication via les réseaux sociaux pour rajeunir ses moyens de communication. La page Facebook « PECHE HAUTE LOIRE » et le compte Instagram ont diffusé des informations relatives à la pêche en Haute-Loire.



De nouvelles vidéos ont été préparées avec comme objectif la sensibilisation des plus jeunes mais pas seulement. En 2023, le concept d'un parallèle entre la pêche et les plus beaux villages de France en partenariat avec la Maison du Tourisme. Ces vidéos sont à retrouver sur notre chaîne Youtube : Pechehauteloire



La Fédération a poursuivi son accompagnement des AAPPMA sur la communication notamment sur les parcours de pêche avec de nouveaux panneaux mis en œuvre et d'autres réalisations graphiques (oriflamme, affiche, ...)

DEVELOPPEMENT / PROMOTION :

Les 2 animateurs (Sylvain BÉAL et Yann FORLOROU) ont réalisé des animations en milieux scolaires ou avec des publics variés. La demande est toujours très forte par les établissements scolaires, centres de loisirs, foyers d'accueil, collectivités . A noter aussi de plus en plus d'animations sont réalisées dans le cadre des contrats territoriaux (Contrat territorial du Lignon ou contrat territorial de la Loire et affluents Vellaves).

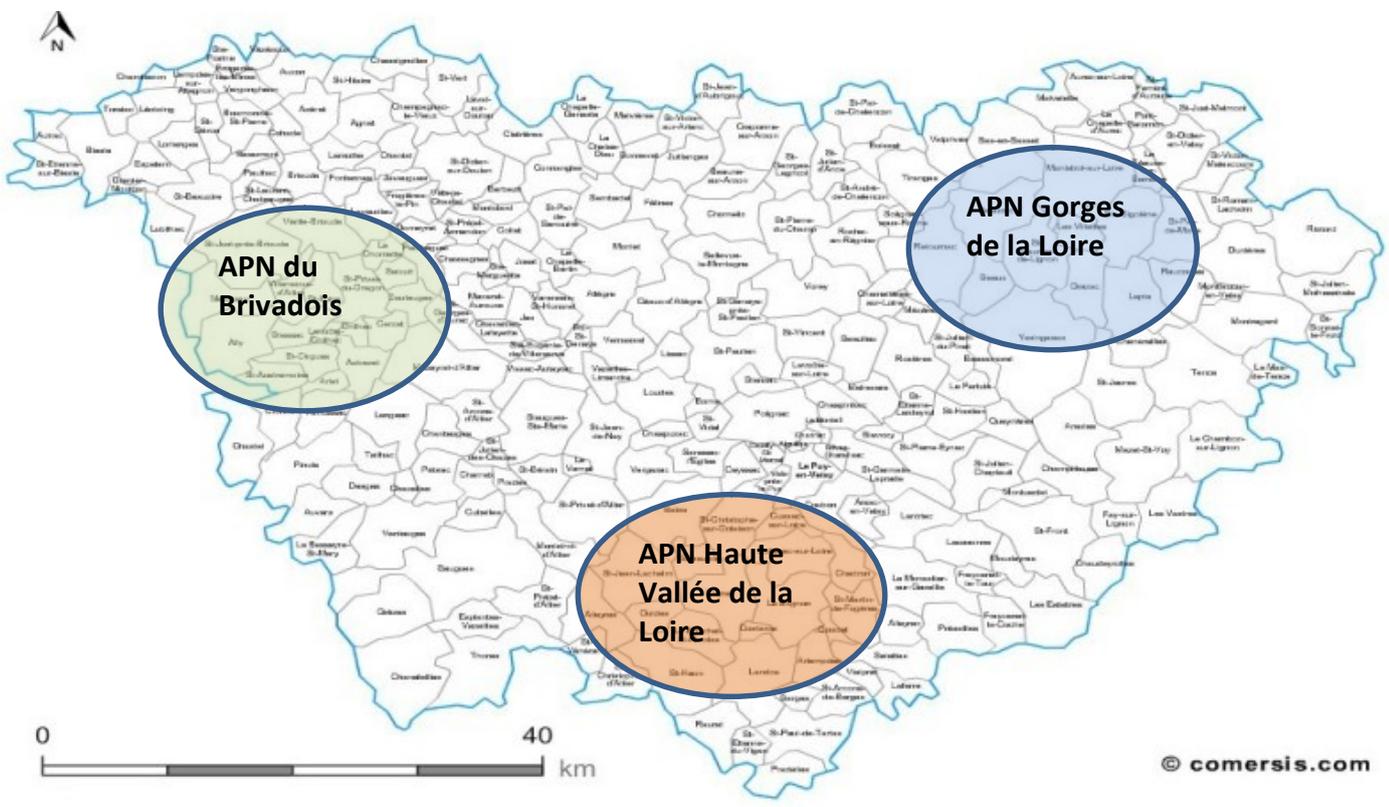
Les salariés ont réalisé des animations dans différents établissements scolaires ou centres de loisirs :

- Animations scolaires hors contrat en 2023 : 500 élèves
- Animations dans le cadre du CT Lignon 1500 élèves
- Animations dans le cadre du CT Loire et Affluents Vellave 50 élèves
- Centre de loisirs et centres sociaux en 2023 : environ 20 établissements et 300 participants
- Formations des élèves en BPJEPS 12 participants sur 5 journées
- Animation avec les personnes en situation de handicap du foyer de la Chaumine 12 demi-journées avec un groupe de 8 personnes

Concernant les animations estivales organisées par la Fédération, le bilan est le suivant :

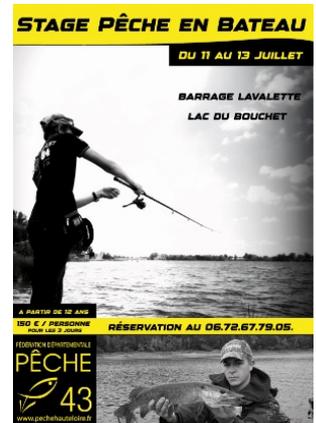
	nbre participant	montant en €
Pêche au coup Brives	16	120,00 €
pêche au coup bas	30	155,00 €
Camping Vorey pêche au coup	14	70,00 €
Camping Vorey Ecrevisse	7	35,00 €
Camping Langeac	0	0,00 €
pêche bateau	4	120,00 €
TOTAL	71	500,00 €

Nos actions de formation de nouveaux pêcheurs se poursuivent notamment par les Ateliers Pêche Nature (A.P.N.) au nombre de 3. Il est à noter un développement de l'APN du Brivadois qui a créé deux groupes de 8 enfants en 2023. Cela représentait environ 48 élèves en 2023.



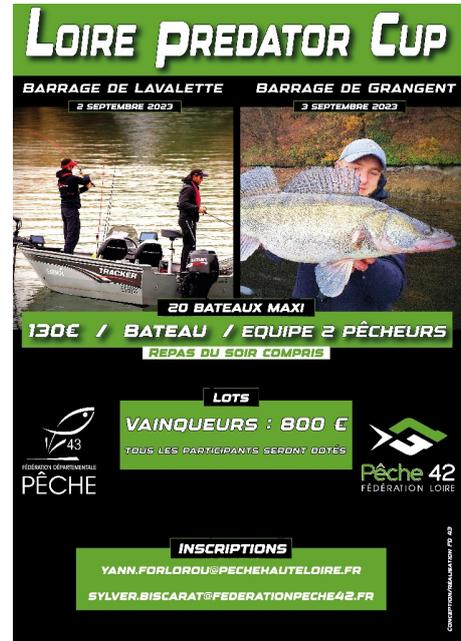
Nouveautés de 2023 :

- la Fédération a assuré des animations pour le comité d'entreprise du Département de la Haute-Loire dont les adhérents ont pu découvrir la pêche
- La Fédération a proposé un stage pour les ados début juillet sur 3 jours



Concernant les événementiels :

- Le 8 octobre 2022 s'est tenu la 17^{ème} Fête de la pêche au Lac du Bouchet avec 50 participants. Il s'agissait d'une nouvelle version associant pêche à la mouche et pêche aux leurres
- **Nouveauté 2023** : 1^{ère} édition de la Loire Prédator Cup en partenariat avec la Fédération de la Loire 39 participants sur 20 embarcations. Cet événement devrait être biennuel.



TRAVAUX, AIDES ET SOUTIENS AUX ACTIONS DES A.A.P.P.M.A. :

TRAVAUX COORDONNES

La Fédération, les A.A.P.P.M.A. et la F.N.P.F. contribuent techniquement et financièrement aux travaux d'entretien des rivières, programmés et réalisés par l'EPAGE Loire Lignon, le SMAA ou le S.I.G.A.L. à hauteur de 5 % (pour tous les travaux réalisés par voies contractuelles notamment tous les Contrat Territoriaux = CT). Nous sommes associés aux programmations et suivis des travaux. On observe toujours un décalage de plusieurs mois entre la programmation et la réalisation des travaux.

En 2023, les demandes de paiement de l'EPAGE Loire Lignon ou du SIGAL ont été réduites. Ces dépenses concernent des programmations de travaux des années précédentes. La majorité des contrats étaient en fin de programmation et/ou en cours de renouvellement. Cependant des engagements financiers sont en attente de réalisation des opérations ou bien en attente des demandes de paiement. Ces engagements représentent actuellement une somme d'environ 30 000 €.

TRAVAUX ET FINANCEMENTS DES A.A.P.P.M.A.

Concernant les travaux d'A.A.P.P.M.A. plusieurs dossiers ont bénéficié de l'aide technique ou financière de la Fédération.

On peut citer quelques exemples :

- Travaux d'entretien et d'accès aux postes de pêche avec un prestataire, environ 20 journées
- Programmation de travaux sur la Senouire à St Pal de Senouire en réparation du préjudice liée à la pollution en 2021
- Programmation de travaux sur la Senouire à Paulhaguet en réparation du préjudice liée à la pollution en 2021
- Assistance pour la vidange et travaux sur le bassin du Pont à Pont Salomon
- Travaux de lutte contre la végétation et restauration de la circulation avec un traitement expérimental sur les étangs de Bas en Basset ainsi que l'entretien des berges
- Travaux d'urgence sur la digue de l'Etang Chevalier à Brioude/Fontannes

FINANCEMENTS TRAVAUX OU PROJET

En 2023, la Fédération de Haute-Loire a monté 6 dossiers de demande de subventions à la F.N.P.F. pour des projets, travaux ou tenues des GPP. Cela représente un montant global de subventions prévisionnelles demandées de **32 214 €**.

Pour 2023, la Fédération a également bénéficié du soutien de la FNPF dans le cadre de la convention Kit-emplois pour un montant de **132 000,00 €**.

En 2023 la Fédération a présenté 10 dossiers dans le cadre de la CPO avec la Région Auvergne Rhône-Alpes. Cela représente une aide financière de **24 360 €** suivant l'avancée des projets. Certains dossiers ont été abandonnés notamment ceux concernant la RCE avec des aides potentielles importantes.

En 2023 la Fédération a également sollicité le soutien d'EDF sur 7 dossiers et a obtenu un engagement sur un montant total de **10 000 €**

Un dossier a été déposé auprès de la Direction de la Jeunesse et sport pour les animations pour un montant forfaitaire de **1 500 €**

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne nous a apporté une aide financière dans le cadre de la convention nationale pour **39 436 €**.

AIDES TECHNIQUES

Les agents de développement ont apporté une aide technique à plusieurs A.A.P.P.M.A. pour des conseils en termes de réaménagement de plan d'eau, de travaux, d'introduction de poissons, de création de parcours de pêche spécifiques, de travaux d'aménagement d'habitats et de protection des berges, de vidange. Un conseiller technique donne son avis sur tous les dossiers de travaux. **Il est important de rappeler que cet avis est obligatoire dans le cadre d'une demande de subvention auprès de la Fédération.** Cet avis doit être fait **en amont** de la demande de subvention.

AIDES ADMINISTRATIVES

La Fédération a également aidé les A.A.P.P.M.A. qui la sollicitent pour des informations ou conseils. Plus spécifiquement la Fédération aide les A.A.P.P.M.A. pour la création de leur fichier d'adhérents, la création d'étiquettes d'adhérents par exemple à l'occasion de leur Assemblée Générale.

Le service comptable a assuré la formation ou l'appui technique des trésoriers d'A.A.P.P.M.A. pour une tenue de la comptabilité sous version informatique. Concernant la comptabilité, il a été décidé que ce type de prestation pouvait être facturé aux A.A.P.P.M.A. concernées.

La Fédération a également assuré la formation et le suivi des dépositaires de cartes de pêche.

CONCLUSION :

Vous venez de prendre connaissance du rapport des activités réalisées en 2023.

Il représente l'activité de la Fédération, du Conseil d'Administration fédéral et des salariés du siège social qui par leur travail quotidien permettent le développement de la pêche associative de loisir et la protection du milieu aquatique.

Je souhaite qu'il recueille l'approbation de l'Assemblée Générale.

Cette approbation constituera un encouragement dans les évolutions de notre Fédération pour développer la pratique de la pêche en Haute-Loire.

Le 6 avril 2024
Le Président,
Lionel MARTIN

APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Orientations fédérales 2024 :

- Saumon : Marché public pour le soutien de la population de saumon atlantique 2024
- Développement : Discussion sur la gestion de la pêche sur les plans d'eau de Haute-Loire.
- Développement : poursuite du travail de développement sur le bassin de l'Allier
- Garderie : Journée de mise à niveau des gardes-pêche particuliers en février 2024
- Travaux : plusieurs PMR à venir (Etang du Villard, Etang de Maubourg, Charbonnier les Mines)
- Travaux : diversification des habitats sur la Senouire (à St Pal de Senouire et vers Paulhaguet)
- Travaux de restauration et entretien des berges avec l'EPAGE
- Participation aux aménagements sur la Dunière à St Pal de Mons
- Communication : vidéos de promotion des activités des AAPPMA volontaires de Haute-Loire
- Promotion : Forum du Tourisme les 13 et 14 avril 2024 à St Paulien
- Technique : étude scientifique sur la PKD en Haute-Loire et en AURA
- Protection des milieux : poursuite de la mobilisation contre les agressions des milieux aquatiques y compris les cormorans



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



Près d'une installation
hydroélectrique,
ATTENTION
À L'EAU QUI ...



**CALME APPARENT,
RISQUE PRÉSENT.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Téléchargez

LigneAlerte

L'application qui vous prévient de la proximité
des lignes électriques aériennes

**Protégez-vous
du risque électrique !**

ENEDIS RTE Le réseau de transport d'électricité

Disponible sur
App Store

Google Play

**Fédération de Pêche et de Protection du Milieu
Aquatique de Haute-Loire**
32 Rue Henri Chas
43000 LE PUY EN VELAY

federation43@pechehauteloire.fr
www.pechehauteloire.fr

